

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(12-X-37)

Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montréal, mardi 9 juin 1942

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELair 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELair 3361

Rédaction : BELair 2984

Gérant : BELair 3361

Des escadrilles anglaises et américaines arrivent en Chine (Voir en page 3)

Le dixième anniversaire de la J. O. C. Les bombardements aériens s'étendent de la Rhur au sud de l'Italie

Brèves réflexions

La J. O. C. — la Jeunesse ouvrière catholique du Canada — célèbre cette année son dixième anniversaire. Si la guerre n'était venue troubler tant de projets, cette fête eût été l'un des grands événements du Troisième centenaire. On y fut venu, non seulement des Etats-Unis, mais de plusieurs pays d'Europe, notamment de Belgique et de France.

La J. O. C. est l'une des plus étonnantes réussites de notre temps. Fondée par un modeste prêtre belge, l'abbé Cardijn, avec le concours de quelques jeunes ouvriers, elle est vite devenue dans son pays d'origine une puissance. Elle a tôt franchi la frontière française. A Paris, c'est un autre jeune prêtre, l'abbé Guérin, qui, dans des circonstances également difficiles, lança le mouvement. Le succès fut aussi rapide, aussi considérable qu'en Belgique. C'est le Canada qui fut le troisième pays à accepter la J. O. C. Au Canada comme en Belgique et en France, après d'assez rudes débuts, l'œuvre s'épanouit avec un éclat qui surpasse les auteurs mêmes. Le congrès de 1935 — la J. O. C. n'avait alors que quelques années — fut une révélation. L'œuvre, qu'après des précurseurs que la J. O. C. ne veut pas oublier, le P. Henri Roy, O.M.I., avait lancée sous l'impulsion du regretté Mgr Gauthier, faisait déjà figure de grande force.

Le progrès, sous la direction du P. Roy, qui a depuis fondé la J. O. C. franco-américaine, de son successeur au Canada, le R. P. Victor-M. Villeneuve, O.M.I., et de ses collaborateurs, n'a fait que s'accroître. Les entreprises et les œuvres se sont multipliées. Et le mot d'ordre de la campagne qui marque le dixième anniversaire, c'est Vers de nouveaux triomphes.

Rien ne saurait mieux démontrer la fécondité de la J. O. C., son opportunité et l'urgence des besoins auxquels elle répondait, que cette prodigieuse diffusion.

Nous aurons peut-être l'occasion de donner de nouvelles indications sur les progrès et les projets de la J. O. C., avec laquelle nos vieux lecteurs sont familiers, puisque c'est ici même que notre camarade Benoist a publié les articles qui, sous le titre *Un moteur et des ailes*, sont devenus l'un des classiques de la littérature jociste. Aujourd'hui nous voulons simplement adresser à cette courageuse jeunesse un bref hommage et des vœux ardents.

Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de plus beau chez nous que ce mouvement de jeunesse. Nous ne croyons pas qu'il y ait une entreprise quelconque qui témoigne à la fois d'un esprit plus sûr, d'un sens plus aigu des réalités et qui utilise des méthodes plus précises.

La J. O. C. est hiérarchisée : elle a partout ses dirigeants. Elle travaille tout le temps, suivant des indications précises, nées de principes élevés et de l'observation la plus immédiate. La somme de bien qu'elle fait est incalculable. Il n'est pas de statistique qui puisse en marquer la réelle étendue, car à son action collective, il faudrait, pour se

rendre un compte exact des choses, ajouter celle des individus qui agissent chacun dans leur milieu.

L'une des œuvres préférées de la J. O. C. — ce n'est, il faut bien insister là-dessus, que l'une de ses œuvres — est le secours aux désemparés, aux jeunes qui ont affaire aux tribunaux, etc. Elle a sous sa tutelle des centaines de jeunes que les tribunaux lui ont confiés, dont elle surveille le retour à la santé morale. Un Anglo-protestant qui s'occupe d'une tâche analogue confessait qu'aucune autre agence ne peut faire, avec autant d'efficacité, cette besogne.

Quand, en effet, un jeune est confié à la tutelle de la J. O. C., celle-ci alerte tous les jocistes de sa région. Ceux-ci, sans qu'il s'en doute souvent, l'entourent, s'attachent à le protéger, à l'écart de compagnons dangereux, etc. Comment, disait cet Anglo-protestant, pourrait-on, à moins de disposer d'une pareille force, exercer une aussi grande influence, à la fois discrète et pressante?

La J. O. C. agit dans tous les domaines où se meuvent les jeunes ouvriers et les jeunes ouvrières. L'on s'efforce d'améliorer leurs conditions, de créer entre eux de solides et bienfaisantes amitiés.

Des premiers efforts sont nées la L. O. C., la Ligue ouvrière catholique, qui groupe les adultes, et la pré-J. O. C., qui recueille les enfants trop jeunes encore pour entrer dans la J. O. C. proprement dite.

Ainsi s'étend, d'un bout à l'autre du monde ouvrier, le mouvement sauveur.

Mais c'est un livre qu'il faudrait pour parler convenablement de cette œuvre, pour marquer ses caractéristiques diverses. Répéter seulement qu'il n'existe, semble-t-il bien, rien de plus beau chez nous.

Certains pourraient croire qu'une entreprise ainsi fondée sur un milieu spécial risque d'inciter au particularisme, à l'exclusivisme, à une hostilité plus ou moins sourde contre les milieux voisins. Or il se trouve qu'entre la J. O. C. et les autres mouvements spécialisés règne l'esprit le plus fraternel, que les actes de collaboration se multiplient quotidiennement.

Merveilleux effet de la charité et grande promesse pour l'avenir. Entre les jeunes, hommes et femmes, qui seront chacun dans leur milieu les dirigeants de demain se créent ainsi des relations qui ne se rompent point, qui facilitent toutes les ententes.

...Nous voudrions nous adresser particulièrement à ceux qui ne font point partie de ces groupes. Il n'en est aucun qui, à un moment donné, ne puisse avoir l'occasion de favoriser, par exemple, la J. O. C. Qu'ils ne laissent point passer cette occasion.

Ils seront assurés de faire alors d'excellente besogne.

Omer HEROUX

A Ottawa

Le débat sur l'abolition de la clause III se rapproche

On travaille à déblayer le terrain parlementaire — Les \$2 milliards pour la guerre — Emprunt à venir de \$750 millions — M. Ilsley et la situation des alcools

Nos députés chantent le "God Save the King", sous prétexte de chanter "l'hymne national" — Pas de drapeau ni d'hymne national bien à nous — Nous restons "colonie"

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 9-VI-42. — Le gouvernement tient — et on ne saurait l'en blâmer — à terminer l'étude du bill des crédits de guerre de \$2,000,000,000 avant d'entreprendre le débat sur la deuxième lecture du bill abrogeant l'article 3 de la loi de mobilisation. M. Mackenzie King a exposé ses idées là-dessus à l'ouverture de la séance hier après-midi. M. Hanson est du même avis. Le chef de l'opposition veut bien faire tout son possible pour abréger la discussion des crédits de guerre, bien qu'il ait fait sa large part jusqu'ici pour alimenter le débat, ce que M. Coldwell, leader de la C. C. F., lui a rappelé assez sèchement. La situation est maintenant aux mains des députés oppositionnistes. Il leur appartient de décider s'ils remettront à plus tard l'exposé de leurs théories monétaires, industrielles et commerciales, ainsi que leurs innombrables demandes de renseignements et la multitude de leurs griefs. Pour le moment, par conséquent, il est impossible d'annoncer le jour où commencera le débat sur la conscription. On croit que la Chambre pourra clore aujourd'hui le débat sur les crédits de guerre, pour peu qu'elle fasse preuve de bonne volonté. Mais ne jurons de rien.

Un peu plus tard il y aura débat sur le rapport relatif aux événements de Honk-Kong.

Le "God save the King"

On est certain maintenant que le O Canada n'est pas notre hymne national, ou, du moins, que le gouvernement ne le considère pas comme tel. Hier, avant tout autre chose, la Chambre des communes a voté une résolution de vœux à l'occasion de l'anniversaire officiel de la naissance du roi, résolution proposée par M. Mackenzie King et appuyée par M. R. B. Hanson. Le premier ministre a suggéré que

l'on approuvât la motion en chantant l'hymne national. On avait hâte de savoir ce que les députés chantaient comme hymne national. Ils se sont levés ensemble et dans un profond recueillement ils ont entonné le *God save the King*. "L'hymne national", avait dit M. Mackenzie King. Les étrangers qui vivent parmi nous doivent trouver fort intéressant le spectacle d'un pays dont l'hymne national est celui d'un autre pays, et dont le drapeau national est également celui d'une nation d'outre-mer. Les Canadiens se donnent l'air — prière d'excuser le paradoxe — d'un peuple inexistant. N'y a-t-il pas telle chose que la Canada? Est-ce un mythe? Va-t-il falloir fonder notre pays, lui donner une constitution et des institutions nationales?

Questions et réponses

On s'est occupé successivement de plusieurs questions. En premier lieu, le ministre du Commerce, M. Mackinnon, a révélé que le gouvernement canadien a chargé le haut-commissaire du Canada à Londres de demander aux autorités britanniques la permission de faire connaître le prix que ces derniers avaient convenu de payer pour 120,000,000 de boisseaux de blé canadien. C'est là un renseignement que les députés de l'Ouest tiennent beaucoup à obtenir. Le ministre des Munitions et de l'Approvisionnement, M. C. D. Howe, a corrigé une affirmation antérieure de M. Angus MacInnis, membre de la C.C.F. et député de Vancouver-Est. M. Howe a affirmé que le récent renvoi d'ouvriers aux usines Angus de Montréal n'a qu'un caractère saisonnier. Aucun ouvrier employé à la fabrication des chars d'assaut n'a été congédié. Ceux qui ont été renvoyés étaient employés à la réparation des wagons.

(Suite à la page 7)

L'actualité

Le "News" a raison

Le News de Toronto, hebdomadaire dont la célèbre columnist, Judith Robinson, est apparemment l'âme dirigeante, est de mauvaise humeur contre votre humble serviteur. Ce n'est peut-être pas sans raison.

Le plus simple, pour mettre le lecteur au courant, c'est de traduire — ce qui n'est pas facile car la pensée du News est condensée — le panneau qui m'a servi de Devair.

Cela s'intitule *Add serpent's teeth*, et je suppose que c'est moi qui suis accusé d'avoir joint probablement à la lettre dont il va être question les dents de serpent.

Voici maintenant la suite du texte:

Le Devair, organe de la Ligue pour la Défense du Canada (je ne crois pas, soit dit en passant, que la Ligue ait autorisé notre journal à se donner ce titre, pas plus que ledit journal n'a réclamé de la Ligue ce privilège) vient d'être injuste pour le News. Il a publié en page 1, et en nous en donnant crédit, la lettre que nous a écrite Edward Buzzel, de Cowansville, P. Q. Il a loué M. Buzzel de sa lettre courageuse et loyale. Il a lâ-dessus dit des choses sur le journalisme canadien anglais.

Il a dit que la presse de langue anglaise est profondément ignorante des intérêts canadiens, qu'elle est non-canadienne d'inspiration et que les journaux d'expression anglaise, étant trompeurs, décevants et les serviteurs des intérêts, portent la responsabilité du fait que les Canadiens n'ont pas depuis longtemps réalisé l'unité. Il continuait en ces termes en page 2:

"Il serait donc opportun d'entendre plus souvent dans la seule presse où elle puisse s'élever — la française — la voix des Anglais probes et courageux de chez nous."

Cette suave ingratitude, en page 2, rendait perplexes. Nous fûmes forcés de nous reporter à la page 1 pour nous assurer que c'était chez nous que M. Buzzel avait élevé la voix. Après cela, nous sommes remontés dans notre collection pour nous assurer que nous sommes un journal de langue anglaise.

Après mûre réflexion, et compte non tenu d'un peu d'ennui avec la mise en page, nous pensons qu'à tout prendre, nous ne sommes (journal de langue anglaise). Ce que nous ne pouvons nous imaginer, c'est comment les rédacteurs du Devair peuvent en venir là.

Le News formule sa plainte avec humour. L'énigme qu'il voit dans mon attitude envers lui a une explication facile. Elle provient d'un quiproquo comme il doit en arriver chez les confrères et qui gênent sans doute sa mise en page dont il n'est pas toujours content.

Le texte de la lettre de M. Buzzel me fut remis à la machine à écrire sans indication de provenance. Je croyais qu'on demandait simplement de l'insérer ou de la commenter dans le Devair. Je n'avais pas, par ailleurs, vu le numéro du News qui la publiait. Ce n'est qu'au moment de monter la revue, à la toute dernière heure, qu'un camarade attira mon attention sur le fait que la protestation Buzzel avait été adressée au News. Je fis donc une correction rapide et incomplète, sans altérer le reste du texte. Ces détails sur la cuisine journalistique sont peut-être oiseux, mais peut-être aussi fournissent-ils au lecteur l'explication de certaines bizarreries inévitables. Il n'est du reste que juste d'ajouter que quand je parlais de la presse anglaise, je visais surtout dans mon intention la grande presse, la quotidienne, celle qui est le plus répandue et le plus lue chez nous.

Je n'en présente pas moins mes regrets au News de ne l'avoir point placé parmi les exceptions qui confirment la règle. Nous ne sommes pas si souvent du même avis que sa directrice, mais nous sommes heureux de reconnaître qu'elle ne manque pas de cranerie ni de franchise. De fait, elle paraît en avoir plus que la presse quotidienne d'expression anglaise ne peut en tolérer. Judith Robinson a dû, en effet, tirer à cette presse sa révérence. C'était, si je ne fais erreur, à la suite de quelques piquantes chroniques où certains bonzes en prenaient pour leur grade.

P. A.

9-VI-42

Bloc notes

Le contrôle des rationnements

La fonction de contrôleur, que ça soit de l'essence, du caoutchouc, du vêtement, du thé, du café, du sucre, de n'importe quelle autre denrée, n'est certes pas d'exercice facile; c'est à-dire qu'il est à peu près impossible au contrôleur d'un rationnement quelconque d'accomplir son devoir et de satisfaire en même temps tout le monde. Cela se comprend et le contrôleur, jusqu'à un certain point, est digne de sympathie. Sa fonction n'offre de vraiment agréable que le fait de toucher, périodiquement, un traitement qui ne manque pas d'intérêt. Il ne s'ensuit pas pour autant que le contrôleur se doive d'être, comme par définition, homme sans aménité, de se croire dans la stricte obligation d'être désagréable pour

(Suite à la page sept)

Le carnet du grincheux

M. Donald Gordon est d'avis que le contrôle des prix pourrait durer après la guerre. On prend bien plaisir à voir la dictature quand on est dictateur que dicté.

Parions que le petit commerce ne partage pas le sentiment de M. Gordon. "Notre ennemi, c'est notre maître", a dit le Fabuliste.

Les Britanniques prévoient les Français du littoral qu'ils feraient mieux de s'en éloigner.

Si les Français étaient libres de leurs mouvements, il y a longtemps que les Boches ne seraient plus sur le bord de l'Atlantique, mais dedans.

Washington nous rappelle que chaque fois que les Nippons attrapent une pile, ils songent à sauver leur face.

Que M. Howe n'attende pas tout de même que tous les systèmes de chauffage si elle débarrassent les chauffages pour dire que ce n'était pas nécessaire. On sait que le ministre, quand il se trompe, peut mettre un très long temps à s'excuser. Les gens d'Arvida en savent quelque chose.

En attendant d'être fixés, les consommateurs achètent de l'huile et du charbon, de sorte que cela crée disette des deux et doublera les embarras de transport. Ce n'est pas précisément la formule de l'efficacité.

Les voisins d'un propriétaire de piano n'ont jamais considéré ce meuble comme instrument pacifique; mais ils étaient loin de se douter, comme on vient de le constater aux Etats-Unis, que 63 pianos contiennent neuf tonnes d'acier.

La campagne de récupération de l'acier peut avoir un important effet esthétique si elle débarrasse les cimetières d'automobiles de toutes les carcasses qu'on a négligé d'enterrer. Ces carcasses blessent aussi durement l'œil que d'autres l'odorat.

Le Grincheux

9-VI-42

L'Axe prépare un nouveau coup vers Tobrouk — Une armée chinoise en péril — Les Japonais ont perdu plusieurs navires dans leur coup raté sur Midway — "Qui trop embrasse..."

LA LETTRE DES CHEFS ECCLESIASTIQUES CATHOLIQUES DU CANADA

Bruges, la Ruhr, Dieppe, les chemins de fer de France et de Hollande, autant d'objets de bombardements aériens depuis les dernières vingt-quatre heures, de la part de l'aviation alliée. Des coups durs ont aussi sonné sur Tarente, base navale italienne du sud, dans le port de laquelle, il y a déjà plusieurs mois, des navires anglais et des appareils aériens britanniques ont endommagé gravement des unités de combat italiennes dont certaines n'ont encore pu reprendre leurs places dans les escadres méditerranéennes. En tout et pour tout, l'aviation britannique a perdu 18 appareils dans ces raids étendus. On ne s'attendait guère de voir Bruges, en Belgique, — Bruges-la-Morte, comme l'appellent les poètes belges ou flamands, — figurer au tableau des villes bombardées; mais il faut se rappeler que la vieille ville de Bruges a sur la mer du Nord un port dont les Allemands se servaient de 1914 à 1918 pour créer de multiples embarras à la navigation britannique et dont ils firent une dangereuse base de submersibles: Zeebrugge, ainsi qu'on appelle ce port, autrement dit Bruges-sur-Mer. Ce sont à coup sûr les aménagements de ce port, — quais, entrepôts, jetées, bassin intérieur, canal où s'abritent les submersibles, qui ont dû subir le dernier bombardement dont parlent les informations britanniques. Tarente, de son côté, tient une place importante parmi les ports ennemis en Méditerranée.

En Russie, les Allemands tentent avec acharnement d'emporter la ville de Sébastopol en Crimée. Ils prétendent avoir gagné certaines hauteurs autour de la forteresse, mais Moscou affirme que partout ses troupes tiennent bon. En Libye, les Britanniques font face à une nouvelle attaque violente contre Bir-Hacheim, où ils en ont déjà repoussé plusieurs, avec l'aide des Français libérés de la région, sous les ordres d'un général d'origine alsacienne, et de troupes indiennes. L'Axe prépare une offensive dans la région de Tobrouk. Jusqu'ici Rommel n'a rien gagné des objectifs définis qu'il se propose d'emporter.

Vers l'Orient, tout ne marche pas aussi bien qu'il le faudrait. Les Chinois ont bien réussi à anéantir, disent-ils, les Japonais qui depuis trois jours s'obstinaient à tâcher de tenir la ville de Chouhsien; mais une armée chinoise se voit menacée d'encerclement et la situation reste des plus critiques dans l'ensemble, par suite de l'arrivée constante de renforts aux Japonais, qui sont armés à fond, tandis que les Chinois ont de la peine à obtenir des armes pour leurs soldats, surtout depuis que la route de Birmanie est aux mains des Japonais. De même ceux-ci avancent dans le Yunnan. Les Japonais comptent aussi sur l'aide de factions chinoises acquises aux fins de Tokio et que dirige un adversaire de Tchiang-Kai-shek.

En Australie, il y a eu bombardements de villes du littoral, par des submersibles japonais, qui n'ont pas fait grand dommage. Leur présence indique néanmoins que Tokio n'a pas renoncé à une campagne d'Australie. Les affaires de Dutch-Harbor et de Midway fournissent à ce sujet des indices sérieux quant à la volonté du Japon de couper les communications entre les Etats-Unis et l'Australie, susceptible de servir de tremplin aux forces américaines.

L'AFFAIRE DE MIDWAY

Les dernières informations américaines mandent que si le combat naval dans la zone de Midway a été une affaire sérieuse, il n'en ressort pas moins que le Japon, qui y a fait des pertes notables, n'a pas risqué là la plus grande partie de ses escadres du Pacifique. Aux dernières nouvelles, les unités qui prirent part au raid contre Midway se sont dispersées dans le vaste Pacifique, de telle sorte que les navires américains qui leur donnèrent la chasse n'ont pu les rejoindre. "L'ennemi n'a pas subi de défaite écrasante, mais il a vu entamer en partie son pouvoir de combat", dit une dépêche américaine, dont l'auteur ajoute: "Au moins 3 grands navires de guerre japonais ont été coulés, 11 fort endommagés, et presque toute la force de l'air qui les accompagnait fut détruite à fond; quant aux Etats-Unis, ils ont perdu, à ce qu'on sait, un contre-torpilleur, un de leurs porte-avions a subi des avaries et quelques avions sont tombés à la mer. On croit que depuis Pearl-Harbor, il y a six mois, les Japonais ont perdu 68 unités de combat et s'en sont fait endommager 71 autres, outre un grand nombre d'auxiliaires et la perte de 146 transports, ce qui peut compromettre sérieusement sa domination sur le Pacifique. Le Japon doit compter sur sa marine non seulement pour mener des offensives, mais aussi pour tâcher de protéger ses gains, dispersés un peu partout".

On pense que les Japonais se sont depuis quelques semaines intéressés surtout à protéger et à consolider leurs nouvelles possessions, en sus du fait qu'ils veulent commencer par mettre hors de combat les Chinois qu'ils ont réussi dans une large mesure à isoler de tout appui de l'extérieur, mais qu'ils n'ont pas pu terrasser, depuis plus de quatre ans qu'ils leur mènent la guerre. L'offensive japonaise contre la Chine s'aggrave, mais, d'autre part, ailleurs, les Japonais sont surtout sur la défensive, parce qu'ils ont pris aux nations d'Europe tant de territoires qu'il leur faut les aménager, les défendre et tâcher de les garder pour les joindre à l'empire japonais. S'il y eut une attaque sur Midway, la semaine dernière, c'est que la marine japonaise veut s'assurer la possession d'une nouvelle base navale dont elle se servirait pour tâcher d'interdire la navigation de cette zone du Pacifique aux navires américains en particulier, qui font le ravitaillement de l'Australie, y conduisent des troupes de plus en plus nombreuses, avec des approvisionnements militaires de tout genre. Si Tokio pouvait finir par couper les lignes océaniques entre l'Australie et les Etats-Unis, il ne lui resterait qu'à cueillir la continent australien, pense-t-il; car il estime que la population de ce continent, moindre que 7 millions d'hommes, ne pourrait suffire à défendre contre une invasion bien organisée un pays grand

comme les Etats-Unis et dont le littoral a plus de 12,000 milles d'étendue, ce qui est quasi impossible à surveiller efficacement. Le Japon voit grand, peut-être trop grand, et c'est ce qui pourrait amener sa défaite plus tôt qu'il ne s'y attend. C'est toujours le vieux proverbe français: "Qui trop embrasse..."

LA GUERRE ET LE CLERGE CANADIEN

S. E. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, les archevêques et évêques de tout le Canada catholique, — au total, ils sont 59 à avoir signé la lettre en question, — viennent de rendre publique une lettre pastorale adressée au clergé, aux communautés et aux fidèles de tout le Canada, lettre qui est un document de première importance (on en trouvera le texte ailleurs, dans le "Devoir") et qui a trait à la guerre, ainsi qu'aux questions connexes à la guerre. Après avoir écrit que tous leurs efforts tendent vers la paix: "non pas une paix apparente et purement extérieure, qui, par la cessation momentanée des hostilités armées, laisserait s'imposer la domination de la violence, l'impunité de la négation de Dieu, et la consommation d'iniquités sociales de toutes sortes; mais une paix véritable, fruit de la justice et de la charité, un ordre international sage et fort, où les fruits de la personne humaine non moins que le bien commun des peuples et de l'humanité seront solidement garantis contre les entreprises de l'orgueil et de la cupidité", Nosseigneurs les archevêques et évêques du Canada écrivent que "Une mauvaise paix, une fausse paix ne ferait que semer de nouvelles guerres et de plus cruelles souffrances. La paix véritable devra assurer, Dieu aidant, de longues années de tranquillité et de prospérité publiques dans un ordre chrétien renouvelé: c'est-à-dire, une organisation telle de la communauté civile et internationale, sur les bases inébranlables de l'Evangile, que l'individu, la famille et la nation puissent y épanouir librement leurs aptitudes et leurs aspirations, et l'humanité tout entière retrouver dans la vie sociale non pas une entrave, mais un soutien et une aide pour atteindre à ses destinées éternelles".

Ces vœux en faveur d'une paix chrétienne, juste et durable une fois exprimés, d'accord avec ceux que fait le Souverain Pontife, chef de l'Eglise catholique, nos chefs ecclésiastiques déplorent les œuvres de destruction et de persécution, de barbarie, d'abjection et d'irréligion du nazisme, dans les pays soumis à son joug, et louangent "l'effort de dévouement, de vaillance et d'héroïsme que la présente guerre aura suscité chez notre peuple". Ils ajoutent qu'une "dette de gratitude nous oblige envers nos compatriotes dont le courage et la bravoure auront si admirablement servi le pays et l'humanité", demandent des prières pour que tous "nos soldats, purifiant leurs intentions... continuent de se montrer fiers, intrépides et héroïques" et recommandent aux civils de les soutenir matériellement, de toutes façons. Dans la seconde partie de leur lettre pastorale, nos chefs religieux nous adjurent de ne pas "attirer la colère du Seigneur par notre légèreté, notre soif du plaisir, notre cupidité" et de nous laisser guider, tout tant que nous sommes, gouvernants et gouvernés, "par les principes chrétiens... un christianisme éclairé et agissant... la plus parfaite fidélité à la règle des mœurs chrétiennes". Ils rappellent aux militaires leurs devoirs envers leurs familles et leurs femmes, et les adjurent de ne pas "gaspiller au service de plaisirs infâmes leurs forces qu'ils doivent au service de leur Dieu et de leur patrie". De même la lettre pastorale proteste hautement "contre certaines pratiques abominables qui voudraient s'infiltrer dans nos mœurs comme à la faveur de la guerre", c'est-à-dire "la recrudescence du vice commercialisé et ces méthodes anticonceptionnelles que des théoriciens sans conscience sont venus prôner impudemment jusque dans les rangs de l'armée". Pareillement, la lettre signale "certains abus lamentables en matière d'alcoolisme" et recommande instamment "aux autorités publiques et aux chefs militaires d'user de toute leur puissance pour réprimer des désordres si funestes au bien commun et si préjudiciables à une prompt victoire". Le blasphème et la profanation du nom de Dieu, dans les milieux militaires comme ailleurs, sont à proscrire. De même il faut respecter le jour du Seigneur. Certains travaux serviles peuvent s'imposer vu l'extrême urgence des mesures de défense et des moyens de combat, "mais il répugnerait à la conscience chrétienne que des motifs de lucre s'insinuent sous le couvert de la nécessité". Il faut aussi "exprimer l'inquiétude que... causent les mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu saines à leur sexe". Le Pape ayant dit que "c'est dans les liens de la famille que reposent la force et la gloire d'une nation, une nation ne peut subsister avec des familles disloquées" (13 mai 1942, à la radio). Enfin il nous faut nous prémunir "contre la propagande du communisme athée... contre les menées subversives des Sans-Dieu" qui pourraient "livrer demain notre pays aux discordes et aux luttes de classes que le communisme fomenté sourdement". Toutes les vertus que signalent et que veulent nous voir pratiquer nos chefs ecclésiastiques, ils rappellent qu'elles ne nous seront pas possibles sans la prière. Ils nous invitent donc tous, tant militaires que civils, à user de la prière et des sacrements, à assister à la messe, à pratiquer la communion fréquente, à prier "pour nos gouvernants chargés de nous conduire à la victoire, mais aussi aux triomphes plus difficiles encore de la paix véritable et des reconstructions sociales de l'après-guerre". C'est pourquoi le dimanche, 14 juin, il y aura consécration solennelle du Canada au Christ-Roi d'un bout à l'autre du Canada catholique, dans les églises, chapelles et oratoires. La lettre est datée du jour de la Sainte-Trinité, 31 mai, et signée de 59 noms bien connus de tous les catholiques du pays. C'est un document à lire et à relire avec attention et respect. — G. P.

9-VI-42

GAZETTE DES TRIBUNAUX

par Paul SAURIOL

Texte de certaines lois adoptées à la dernière session de la Législature — Le prêt sur les polices d'assurance dont l'épouse est bénéficiaire — Les contrats d'assurance n'affectent pas la responsabilité civile — Pour la construction des logements en temps de guerre — Le moratoire

La Gazette officielle du Québec, du 4 juin, publie le texte de plusieurs lois adoptées au cours de la dernière session de la Législature provinciale. Nous donnons ci-dessous le texte de quelques-unes de ces lois qui nous paraissent avoir le plus d'intérêt pour les lecteurs de cette chronique et pour le public en général.

La première loi citée règle le problème qui s'est posé quant à la validité des prêts consentis sur les polices d'assurance d'un mari lorsque sa femme est bénéficiaire.

Un autre problème d'assurance a été soulevé devant les tribunaux, notamment au sujet des accidents et, en particulier, des accidents d'automobile. Les tribunaux ont décidé que les assurances de la victime avaient dans certains cas pour effet d'atténuer ou de supprimer la responsabilité de celui qui a causé l'accident. Cette loi détermine que les contrats d'assurance n'auront pas pour effet d'atténuer la responsabilité civile.

Vient ensuite la loi qui permet aux municipalités de faire des conventions avec *War-time Housing Limited*, quant à la construction des logements; puis la loi modifiant la loi du moratoire.

6 GEORGE VI, CHAPITRE 64

Loi modifiant la Loi de l'assurance des maris et des parents

[Sanctionnée le 13 mai 1942]

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 4 de la Loi de l'assurance des maris et des parents (Statuts refondus, 1941, chapitre 301) est modifié en y ajoutant l'alinéa suivant:

"La faculté d'obtenir de l'assureur, en aucun temps après l'émission de la police, des avances ou prêts ou le rachat de la police peut y être stipulée."

2. L'article 5 de ladite loi est modifié en remplaçant, dans les cinquième et sixième lignes, les mots "ou mensuellement" par les mots "mensuellement" ou hebdomadairement."

3. L'article 10 est modifié en insérant, après la section x, la section suivante comprenant l'article 23a:

"SECTION 23A
DES AVANCES OU PRETS ET DU RACHAT DE LA POLICE
23a. L'assuré et les parties avançées, y compris la femme de l'as-

suré, peuvent de concert, en aucun temps après l'émission de la police, obtenir de l'assureur des avances ou prêts ou le rachat de la police, soit en vertu des stipulations de la police, soit du consentement de l'assureur."

4. Les dispositions décrétées par les articles ci-dessus ont effet nonobstant les articles 1265 et 1301 du Code civil et ce, comme si elles avaient été insérées dans la loi 61 Victoria, chapitre 41, lors de son adoption, mais elles ne s'appliquent pas aux causes jugées en première instance avant le 15 décembre 1941, ni, quant aux frais seulement, aux autres causes intentées avant ladite date.

5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

6 GEORGE VI, CHAPITRE 68

Loi concernant l'étendue de la responsabilité civile au cas d'assurance

[Sanctionnée le 29 mai 1942]

Attendu qu'il y a lieu de rendre l'auteur d'un délit ou d'un quasi-délit non recevable à invoquer, en mitigation de responsabilité, les indemnités d'assurance qui ont pu devenir exigibles par suite du fait générateur de responsabilité;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. La responsabilité civile n'est aucunement atténuée ou modifiée par l'effet des contrats d'assurance."

2. La présente loi est déclaratoire, mais ne s'applique pas aux causes jugées en première instance avant sa sanction.

3. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

6 GEORGE VI, CHAPITRE 56

Loi pour permettre aux municipalités de faire des conventions avec *War-time Housing Limited*

[Sanctionnée le 29 mai 1942]

Attendu que pour remédier à la pénurie de logements provoquée par les conditions de guerre, le Gouvernement canadien a constitué une corporation sous le nom de *War-time Housing Limited*;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser cette corporation à faire, avec les corporations municipales et scolaires de la province, des contrats qui tiennent compte des circonstances spéciales dans lesquelles sont faites les constructions ainsi entreprises;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Nonobstant toute loi générale ou spéciale ou contrairement toute corporation municipale ou scolaire de la province est autorisée, lorsque *War-time Housing Limited* construira des logements ouvriers dans ses limites pour remédier à une crise de logement occasionnée par l'établissement ou le développement d'industries de guerre, à faire des conventions avec ladite corporation, aux conditions suivantes:

a) Pour chaque maison de moins de deux chambres à coucher, douze cents dollars;

b) Pour chaque maison de plus de deux chambres à coucher, quinze cents dollars;

c) Pour chaque maison comprenant plusieurs logements, ces montants respectifs de douze et quinze cents dollars s'appliqueront à chaque logement;

2. Le taux de la ou des taxes municipales, générales ou spéciales, de même que le taux de la ou des taxes scolaires, générales ou spéciales, sera, dans chaque cas, d'un dollar par cent dollars d'évaluation;

3. Les occupants de ces maisons ouvrières devront payer pour les services d'utilité publique, tels que l'électricité, les services d'égout et d'égouts, de vidanges, et caetera, de même que la rétribution mensuelle pour la fréquentation des écoles, le même taux que les autres contribuables de la municipalité, conformément aux règlements ou résolutions qui seront en vigueur;

4. *War-time Housing Limited* devra assumer seule le coût de l'installation des lumières de rues, si requises, des services d'égout et d'égouts, d'ouverture et de construction de rues, trottoirs, clôtures, fossés, et caetera, devant desservir les terrains sur lesquels elle construira ces maisons et devra s'engager à céder gratuitement à la municipalité les travaux ainsi exécutés;

5. Ces conditions ne s'appliqueront qu'en autant que *War-time Housing Limited* demeure propriétaire des maisons ouvrières. A compter du moment où elle disposera d'une, de plusieurs ou de toutes les maisons situées dans les limites d'une municipalité, la présente loi cessera d'avoir son effet et les acquéreurs de ces propriétés seront assujettis aux dispositions de la loi générale, comme tous les autres contribuables de la municipalité.

De plus, les dispositions de ces conditions spéciales accordées par la municipalité en faveur de *War-time Housing Limited* cesseront automatiquement à compter de six mois après la date de la publication d'une proclamation du gouverneur général en conseil à l'effet que l'état de guerre actuel a cessé;

6. La ou les résolutions des con-

seils et commissions scolaires intéressés à l'effet de faire toute convention quelconque avec *War-time Housing Limited* conformément aux dispositions ci-dessus devra recevoir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil avant d'entrer en vigueur.

2. La présente loi a effet à compter du premier juillet 1941.

3. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

6 GEORGE VI, CHAPITRE 66

Loi modifiant la Loi du moratoire

[Sanctionnée le 29 mai 1942]

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 1 de la Loi du moratoire (Statuts refondus, 1941, chapitre 336) est modifié en remplaçant, dans les cinquième et sixième lignes du dernier alinéa, les mots "qui a reçu un avis sous l'empire du présent article", par les mots "par contrat de vente ou par un des actes, qui, d'après les dispositions ci-dessus, sont assimilés à la vente".

2. L'article 8 de ladite loi est modifié en remplaçant l'avant-dernier alinéa par le suivant:

"Toute requête doit être signifiée par un huissier ou par le secrétaire-trésorier de la municipalité, avec un avis de l'heure, de la date et du lieu de sa présentation. Le délai de cet avis est d'au moins six jours à compter de la signification. Quand l'avis prévu à l'article 1 a été donné, la requête ne peut être signifiée après l'expiration du délai de trente jours de la signification de cet avis."

3. L'article 15 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"15. Les dispositions des articles 3, 4 et 5 ont cessé d'être en vigueur le 1er juillet 1941."

Les dispositions de l'article 1, sauf le dernier alinéa, cesseront d'être en vigueur le 1er septembre 1942; le débiteur conservant néanmoins le droit de se prévaloir des dispositions de l'article 8, et cela même après l'institution d'une poursuite, mais sans préjudice des frais encourus."

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

6 GEORGE VI, CHAPITRE 56

Loi pour permettre aux municipalités de faire des conventions avec *War-time Housing Limited*

[Sanctionnée le 29 mai 1942]

Attendu que pour remédier à la pénurie de logements provoquée par les conditions de guerre, le Gouvernement canadien a constitué une corporation sous le nom de *War-time Housing Limited*;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser cette corporation à faire, avec les corporations municipales et scolaires de la province, des contrats qui tiennent compte des circonstances spéciales dans lesquelles sont faites les constructions ainsi entreprises;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Nonobstant toute loi générale ou spéciale ou contrairement toute corporation municipale ou scolaire de la province est autorisée, lorsque *War-time Housing Limited* construira des logements ouvriers dans ses limites pour remédier à une crise de logement occasionnée par l'établissement ou le développement d'industries de guerre, à faire des conventions avec ladite corporation, aux conditions suivantes:

a) Pour chaque maison de moins de deux chambres à coucher, douze cents dollars;

b) Pour chaque maison de plus de deux chambres à coucher, quinze cents dollars;

c) Pour chaque maison comprenant plusieurs logements, ces montants respectifs de douze et quinze cents dollars s'appliqueront à chaque logement;

2. Le taux de la ou des taxes municipales, générales ou spéciales, de même que le taux de la ou des taxes scolaires, générales ou spéciales, sera, dans chaque cas, d'un dollar par cent dollars d'évaluation;

3. Les occupants de ces maisons ouvrières devront payer pour les services d'utilité publique, tels que l'électricité, les services d'égout et d'égouts, de vidanges, et caetera, de même que la rétribution mensuelle pour la fréquentation des écoles, le même taux que les autres contribuables de la municipalité, conformément aux règlements ou résolutions qui seront en vigueur;

4. *War-time Housing Limited* devra assumer seule le coût de l'installation des lumières de rues, si requises, des services d'égout et d'égouts, d'ouverture et de construction de rues, trottoirs, clôtures, fossés, et caetera, devant desservir les terrains sur lesquels elle construira ces maisons et devra s'engager à céder gratuitement à la municipalité les travaux ainsi exécutés;

5. Ces conditions ne s'appliqueront qu'en autant que *War-time Housing Limited* demeure propriétaire des maisons ouvrières. A compter du moment où elle disposera d'une, de plusieurs ou de toutes les maisons situées dans les limites d'une municipalité, la présente loi cessera d'avoir son effet et les acquéreurs de ces propriétés seront assujettis aux dispositions de la loi générale, comme tous les autres contribuables de la municipalité.

De plus, les dispositions de ces conditions spéciales accordées par la municipalité en faveur de *War-time Housing Limited* cesseront automatiquement à compter de six mois après la date de la publication d'une proclamation du gouverneur général en conseil à l'effet que l'état de guerre actuel a cessé;

6. La ou les résolutions des con-

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres adressées aux communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Notre visage français

AUTRES POINTS SUR LES "I"

Monsieur le directeur, *Le Devoir*, Montréal.
Cher Monsieur,

Le monde serait un triste monde ou un monde triste, ou même les deux, si tout le monde était de la même opinion. L'ennui naquit un jour de l'uniformité. C'était vrai bien avant la formule.

Sur le fait de notre survie, il faut aussi compter avec cette opposition d'esprit, parfois avec cet esprit de contradiction, qui existent chez nous. Cet esprit est bien un peu la marque de notre caractère, la fleur de notre vanité, mais aussi l'épanouissement de notre goût de la distinction, de la nuance. En somme, c'est un heureux mélange de pessimisme et d'optimisme, qui explique, depuis trois siècles, le scepticisme et le défaitisme des uns, l'esprit de foi et la vocation à survie des autres.

Aussi, périodiquement, sommes-nous portés à des comparaisons entre hier et aujourd'hui. Pour notre part, dans deux lettres précédentes, nous avons exposé l'évolution de *Lonell*, et ses lacunes actuelles, vers une tenue plus française. Nous terminons notre première lettre par l'affirmation que l'index téléphonique est le livre le plus consulté chaque jour, plus que le code, le code et l'évangile. Jetons un coup d'œil rapide sur cet index, et nous y trouverons encore une preuve que notre visage est plus français qu'il y a 60 ans.

En 1870, nous ne voulons pas faire l'histoire des progrès techniques ou financiers des compagnies de téléphone, la compagnie "Canadian District Telegraph", qui opérait un service auxiliaire de téléphones, publiait sur une seule feuille la liste de ses 300 souscripteurs. On y trouve seulement 33 abonnés de langue française, plus la Banque du Peuple, le *Courrier de Montréal* et la *Minerve*. Pas un mot de français à part ces noms.

Les professions et les domiciles n'y sont pas indiqués.

En mars 1880, paraît "Official list of connections of the Bell Telephone Exchange, Dominion Telephone Company, Sole agents in Canada for Bell Telephone". C'est un tout petit livret de 16 pages, dont 7 pages d'annonces, sans un mot de français à part des noms. 280 inscrits, 20 de langue française. Les professions et les domiciles y sont mentionnés.

En 1882, The Bell Telephone Company of Canada, constituée en société par loi spéciale du 29 avril 1880, pour l'exploitation du téléphone au Québec et en Ontario, fait imprimer chez Louis Perrault & Co. une "List of subscribers" de 40 pages, petit format, sans annonces. Les notes préliminaires et des bas de page, comme l'indication des professions, sont exclusivement en anglais.

En 1890, The Bell Telephone Company a déjà pris un ascendant merveilleux, assimilant ses concurrents. Cependant, elle lutte à Montréal contre "The Federal Telephone Co." qui distribue des abonnements de faveur pour grossir sa clientèle.

Vers août 1890, chaque compagnie publie son annuaire avec une liste d'environ 1,500 abonnés pour la "Federal" et de 3,600 pour la "Bell". Chaque annuaire a 7 pages d'annonces. De chaque annuaire le français est totalement exclu. La proportion de la clientèle française, d'une année à l'autre, devient de plus en plus considérable. Ce fait n'incite ni l'une ni l'autre compagnie, dans leur concurrence, à faire plaisir à cette clientèle française par l'offre d'un meilleur service en sa propre langue. Les téléphonistes ne savent pas ou ne doivent pas parler français.

Ne cherchez pas les institutions canadiennes-françaises, comme telles, dans ces annuaires de 1890. Vous trouverez: Catholic Commercial Academy, Notre Dame Hospital, Oblats Fathers, Pas de "Pères", pas de "Soeurs", mais: Sisters of the Holy Name (sic) of Jesus and Mary, Sisters of Mercy.

Dans l'annuaire d'octobre 1941, sous le titre français de "Soeurs", on indique 203 téléphones, avec des entrées bien françaises partout, presque autant de téléphones que le total de 1880. En 1941, les Gauthier abonnés au téléphone sont au nombre de 550, à eux seuls doublant presque le total des abonnés de 1880. Il n'y a que les Smith à les dépasser: ils sont près de 800.

En 1941, les abonnés français du téléphone sont peut-être légèrement plus de la moitié. Il faut admettre que la Compagnie de Téléphone Bell a fini par reconnaître que ses usagers de langue française ont des droits, les autres achetés par le prix de leur abonnement. Il a bien fallu, pour obtenir des changements de 1905 à 1925, tirailler, importuner, protester, réclamer, s'indigner. Mais, aujourd'hui, l'annuaire du téléphone de Montréal, avec ses 524 pages pour l'index des abonnés et ses 425 pages jaunes de l'annuaire classifié, présente un aspect qui n'offense plus par ses omissions. Nous ne voulons pas dire qu'il soit parfait. Mais nous admettons qu'il pourrait l'être. Il n'y manque qu'un peu plus de collaboration de la part de la Compagnie et du public de langue française.

A la page 5 (jaune) de l'annuaire 1941, l'abonné peut lire cette invitation: "La Compagnie corrigera dans l'édition subséquente toutes erreurs ou omissions qu'on voudra bien lui signaler par écrit".

Nous allons voir les innombrables erreurs qui affectent les abonnés de langue française et jusqu'où ils en sont eux-mêmes responsables puisqu'ils ne demandent pas les corrections que la compagnie s'offre de faire. Et nous vous informons tout de suite que l'édition subséquente commence sa préparation le 8 juin.

Des noms de baptême ou de famille, sans les accents qu'ils doi-

vent porter, sont des noms estropiés, infirmes. Quand on a la fièvre de son nom, on ne laisse pas faire l'amputation de ses accents sans protester. Vous ne consentirez pas à laisser votre carte, un beau briolet ou un bel ivroire, avec votre nom ainsi gracie: Irene Cote, au lieu de Irénée Côté. Sans accents, le même nom ne paraîtrait pas mieux dans l'index téléphonique.

Que pensez-vous des 80 "Léveillé" ou les 160 accents sont supprimés? Pas un seul! 100 Larivière, tous sans é. 80 Larivee, tous sans é. 75 Dore, sans é. 100 Page, tous sans é: en ce cas ils sont tous de langue anglaise, en apparence. Environ 100 Masse. Il y a des Massé et des Masse dans l'index. Mais il y a aussi des frères Massé dont l'un porte l'accent alors que l'autre l'a perdu hors de la galée. Quelques Légaré au milieu d'un grand nombre de Legare. Ecrivez côté à côté, en deux colonnes, tous ces noms, de même que Côté, Tassé, Aimé, Thérèse, René, à gauche sans accents et à droite avec accents, et voyez le contraste. L'absence d'accents en français, quand il en faut, jure autant que si l'on écrivait James Gordan, ce que pas un Anglais au monde ne souffrirait.

Il arrive souvent que cette mauvaise écriture de l'index téléphonique crée des équivoques, cause une perte de temps, énerve l'usager pressé.

A nos soeurs canadiennes-françaises, nous osons faire l'invitation de s'inscrire, comme beaucoup le font, déjà, au titre de Mme ou Mlle de préférence à Mrs ou Miss. Que tous indiquent en français la rue de leur domicile. Nos professionnels et nos hommes d'affaires ne perdront rien à se donner une façade française.

Il serait injuste de ne pas souligner ce qu'il y a de mieux dans l'index téléphonique. Ses pages préliminaires et ses pages bleues du centre (renseignements sur la ville de Montréal et sur les postes) sont rédigées en bon français et composées avec tous les accents requis. Les rubriques, dans les pages jaunes, des professions, des commerces et des industries, ont un système de renvoi d'une langue à l'autre fort ingénieux. Sous les rubriques françaises vous trouverez de préférence les professionnels et les fournisseurs de langue française. Les annonces françaises y sont en grand nombre. Quel changement depuis autrefois!

Vous trouverez dans l'index, désigné en français, tous les départements de nos administrations, sous les titres généraux de gouvernement provincial, gouvernement fédéral, cité de Montréal. Que ce soit aussi une invitation à parler français.

Encore un coup, que l'année du troisième centenaire nous donne une physionomie plus française, jusque dans l'annuaire du téléphone. Répondons à l'invitation de la Compagnie du téléphone Bell qui nous demande de lui signaler par écrit, pour correction, toutes erreurs ou omissions qui nous affectent. Un nom sans l'accent qu'il doit porter paraît aussi drôle que... ce monsieur qui a oublié de mettre sa cravate.

Jean-Marie LEBUIS

En Gaspésie

25 mai 1942

Le Devoir, Montréal.

M. le directeur,

Voici ce qui en est: Je suis détenteur d'une pêche à saumon que j'exploite depuis 52 ans. Avec l'aide de la Providence et par un travail constant j'ai réussi à rendre productive cette pêche qui n'était pas payante au début.

Avec cette pêche, j'ai élevé ma famille, j'ai fait donner à mes enfants une instruction convenable, j'ai établi deux de mes fils et actuellement j'économise pour établir le troisième. J'ai aussi quatre de mes petits-fils pour qui je projette de faire quelque chose avant de quitter cette terre.

Le revenu que je fais avec cette pêche, je ne le prends pas dans la poche des contribuables et ne fais dommage à personne, au contraire. Je ne pêche pas dans les rivières, là où le saumon va déposer son frai. Ces endroits sont réservés pour les étrangers millionnaires. On semble dire que c'est un très bon moyen de protéger le saumon que de le pêcher dans ces endroits. Drôle de protection! Je ne vais pas, non plus, avec des chaluts pêcher dans les eaux profondes, habitat ordinaire du saumon. J'ai le droit de pêcher, avec licence, à tel endroit désigné, avec des filets de grande longueur et de telle longueur, attachés au sol à telle distance du rivage, pour un temps bien déterminé. De plus, le samedi jusqu'à lundi, il me faut disposer ces filets de manière que le saumon puisse les franchir sans s'y prendre.

Les rets tendus avec tout le soin possible, j'attends... (non pas que le gouvernement m'envoie du saumon...), que la Providence, qui connaît mieux que nous prétendus experts en la matière quelle quantité peut être prise sans nuire à la reproduction, m'envoie ma part.

Nous gouvernons ne semblent pas être de cet avis; c'est pourquoi cel-

te année ils fixent notre maximum de prise à 12,000 livres.

L'année dernière, avec les revenus de ma pêche, j'ai pu souscrire \$500 à l'emprunt de la victoire. Si la pêche avait été bonne cette année, je me proposais d'en faire autant, sinon plus; mais ce nouveau plafond qui nous est imposé et l'augmentation des frais encourus par la hausse dans les prix du matériel et de la main-d'œuvre me laissent dans l'incertitude de faire honneur à mes affaires.

Monsieur le directeur, je vous serais bien reconnaissant de publier cette lettre, en tout ou en partie, afin de renseigner le public sur la situation qui nous est faite à nous, pêcheurs de la Gaspésie, quand le mot d'ordre est: Produire le plus possible.

Veuillez me croire, M. le directeur, votre bien obligé et recevoir d'avance mes sincères remerciements.

UN PECHEUR

Pour nos institutrices

Montréal, 30 mai 1942

Monsieur le Rédacteur, *Le Devoir*, Montréal.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne puis passer sous silence un incident dont je fus témoin il y a quelque temps, lors d'une excursion de pêche au bord d'un lac, dans le comté de Labelle. Rendu à notre maison de pensionnaires, japerçai le fils de notre hôte, jeune garçon de 12 ans, robuste comme le sont tous les jeunes campagnards, et l'air intelligent. Je lui adressai la parole en lui disant: "Tu ne vas pas à la classe aujourd'hui?" Il s'empressa de répondre: "Non; la maîtresse d'école a jumpé."

Imaginez mon ahurissement en entendant cette expression. Aussitôt je lui demandai ce qu'il voulait dire. Le garçon me répondit que l'institutrice avait cessé de faire la classe et s'était trouvée une position plus payante dans une industrie de guerre. Comme la commissions scolaire de l'endroit ne peut trouver d'institutrice pour le salaire dérisoire qu'elle paie, l'école a dû fermer ses portes, privant ainsi d'instruction une quarantaine d'élèves, en plein mois de mai.

Ne trouvez-vous pas qu'un système d'instruction semblable, nous, Canadiens français, nous ne pouvons faire les progrès qu'il faudrait; et que le gouvernement provincial devrait voter un octroi afin de garder dans nos écoles rurales nos institutrices, présentement mal rémunérées?

Votre tout dévoué.

UN EMPLOYÉ

N. de la R. — Québec vient d'affecter une forte somme pour corriger cette déplorable anomalie.

Le prix de ce Cahier est de 15 sous. L'abonnement à une série de 10 cahiers différents est de \$10.00. Service de Librairie du Devoir.

Le major-général ELKINS, officier général commandant en chef de la région militaire de l'Atlantique. Sa juridiction comprend aussi les troupes canadiennes en service à Terre-Neuve. M. Ralston avait annoncé le 4 août que l'on avait érigé la zone de l'Atlantique et de l'entrée du Saint-Laurent en une région militaire distincte.

VIENT DE PARAITRE

"L'assurance sociale et l'assurance commerciale"

PAR THADEE POZNANSKI

Tel est le titre du cinquième Cahier de l'Ecole des Sciences sociales, politiques et économiques de Laval.

Il est rédigé par un actuairien polonais qui est au Canada depuis quelques mois. Ses connaissances théoriques et pratiques des deux groupes d'assurances, sociale et commerciale, lui permettent de bien faire ressortir les différences existant entre celles-ci, et cela au double point de vue social et actuairien.

Ce Cahier paraît au moment où dans notre pays il faut aussi méditer sur la nécessité et la possibilité d'introduire chez nous l'assurance sociale.

La lecture de ce Cahier met en lumière les différents aspects de ce problème, en montrant comment ces deux groupes d'assurances peuvent se compléter mutuellement au bénéfice de la collectivité canadienne.

Le prix de ce Cahier est de 15 sous. L'abonnement à une série de 10 cahiers différents est de \$10.00. Service de Librairie du Devoir.

HERNIOLOGIE

C'est une spécialité pour laquelle un quelconque doit être complètement entraîné. Afin de vous démontrer non seulement notre technique mais aussi les résultats d'un ajustement direct de notre bande herniaire, nous vous invitons à venir constater personnellement, sans obligation aucune.

Votre médecin est le bienvenu avec vous. Nous lui accorderons toute notre courtoisie habituelle. Il pourra se rendre compte de notre méthode unique.

LES PLUS BAS PRIX EN VILLE

Service à domicile

921, rue Ste-Catherine Est — PL. 9622

SARRAZIN CHOQUETTE

Pharmaciens Chimistes

VOYAGE PAR EAU

TOUS DEPARTS DE MONTREAL

Les Grands Lacs

Ontario — Huron — Supérieur

Baie Georgienne

De la mi-juin à septembre

Cabine à 2, tous repas à bord — hôtels 1ère classe.

• (A1) 10 JOURS — Tous les dimanches — \$83

• (A5) 8 JOURS — Lac Ontario omis — trajet Montréal — Toronto et retour en autobus — le reste comme ci-dessus. \$69

CANADA

(Sauf Montréal et la banlieue)

E.-Unis et Empire britannique

UNION POSTALE

EDITION HEBDOMADAIRE

CANADA

E.-UNIS et UNION POSTALE

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MARDI, 9 JUIN 1942

Demande: Beau et modérément chaud.

MAXIMUM et MINIMUM:

Aujourd'hui maximum, 72.

Minimum aujourd'hui, 60.

Même date l'an dernier, 68.

Même date l'an dernier, 48.

BAROMETRE:

10 heures a.m., 29.50; 11 heures a.m., 29.35.

Chiffres fournis par M. de la Roche, 444 Sherbrooke est, 400 8.

Les troupes allemandes repoussées devant Sébastopol

Moscou, 9 (A.P.). — L'Étoile rouge, le journal de l'armée soviétique, rapporte aujourd'hui dans sa première dépêche de Sébastopol depuis le début de l'offensive allemande le 5 juin que l'on a repoussé les troupes allemandes soutenues par des chars et des avions dans deux secteurs devant la grande base navale de la mer Noire. Les Russes auraient supprimé un saillant que les Allemands avaient enfoncé dans un secteur et repoussé l'ennemi dans un autre secteur. Les pertes allemandes auraient été énormes. Pendant les deux premiers jours de l'offensive, les Allemands n'auraient lancé que des attaques de sondage par de petites unités un peu partout. Ce n'est que le troisième jour qu'ils auraient tenté des attaques de grande envergure. Le bulletin de l'office d'infor-

mation soviétique dit que les avions russes ont coulé quatre patrouilles ennemies aux abords de Sébastopol et qu'ils en ont endommagé un cinquième ainsi qu'un transport dimanche dernier.

Berlin, 9 (A.P.). — Le haut commandement allemand affirme aujourd'hui que des unités d'infanterie soutenues par l'artillerie lourde et l'aviation ont enlevé des ouvrages sur une hauteur qui domine Sébastopol et qu'elles les ont ensuite tenus en dépit des contre-attaques soviétiques. Les Allemands prétendent encore avoir repoussé de faibles attaques soviétiques sur le front de Kharkov en Ukraine et avoir resserré le cercle autour de divers groupes russes encerclés sur les fronts du centre et du nord.

Au Collège de l'Assomption

M. Joseph Hébert élu président des anciens — Plus de 300 anciens assistent à la réunion d'hier — Les allocutions

Les anciens élèves du collège de l'Assomption ont élu hier soir à leur présidence pour la nouvelle année M. Joseph Hébert, président général de la Fédération des Ligues du Sacré-Cœur, chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulchre et organisateur de pèlerinages à pied à l'Oratoire Saint-Joseph.

Le conseil de l'Amicale se compose des personnes suivantes: l'abbé Arthur Cadotte, vice-président pour la province de Québec; l'abbé Oscar Racette, vice-président pour l'Ontario; le Dr Georges Dion, vice-président pour les États-Unis; l'abbé J.-O. Maurice, secrétaire-correspondant; l'abbé Armand Beaugard, secrétaire archiviste; M. Pascal Lachapelle, secrétaire archiviste adjoint; l'abbé Joseph Cloutier, curé de Terrebonne, trésorier.

Les patrons de l'Association des anciens élèves sont: S. Exc. Mgr Martin Lajeunesse, vicaire apostolique du Keewatin; S. Exc. Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean de Québec; S. Exc. Mgr Arthur Leblanc, missionnaire au Japon.

La fête des anciens a réuni près de 300 personnes au collège. A 11h. 45 on a célébré le salut du T. S. Sacrement, puis ce fut le traditionnel banquet dans le réfectoire des élèves.

A la table d'honneur on remarquait: l'abbé Hervé Lussier, supérieur du collège; le R. P. Charles Charlebois, O.M.I., président de l'Amicale des anciens élèves; M. le juge Amédée Monette; M. Joseph Hébert, nouveau président; l'abbé Paul Jarry, visiteur des écoles à la Commission scolaire; M. Gérard Forest, président de la classe des finissants; M. André Legendre, directeur et rédacteur en chef de la revue collégiale, *L'Essor*, et plusieurs autres.

Après avoir déploré la mort de 50 anciens élèves, dont Mgr Ferréol Jobin, ex-président de l'Amicale, le supérieur de la maison, M. l'abbé Hervé Lussier, a dit la joie qu'a ressentie le collège de voir des anciens accéder à des postes importants ou recevoir quelque honneur. Il a parlé particulièrement de M. Bernard Bissonnette, récemment nommé juge de la Cour d'appel, et qui n'a malheureusement pu se rendre à l'Assomption, hier.

M. le juge Bernard Bissonnette dit le supérieur, mérite des félicitations toutes particulières, que je lui adresse au nom du collège. En moins de trois ans, il a été nommé président de l'Assemblée législative, professeur de droit à l'Université de Montréal et juge de la Cour d'appel. C'est un magnifique hommage à son esprit de travail, à sa droiture de caractère. Il s'est toujours montré digne de la confiance qu'on lui a témoignée.

Le supérieur a ensuite parlé des améliorations apportées au collège cette année.

Le R. P. Charles Charlebois, O.M.I., président sortant de l'Amicale, a ensuite revendiqué les droits du français dans nos écoles. "Alions notre belle langue française", dit-il, "et l'avenir de la jeunesse est assuré. Vouloir suivre une autre voie c'est courir à l'asservissement. Nous sommes une minorité, mais une minorité jouissant de droits historiques incontestables."

M. Gérard Forest, président de la classe des finissants, M. Joseph Hébert, nouveau président de l'Amicale, M. André Legendre, directeur de *L'Essor*, et M. le juge Amédée Monet, ont également porté la parole.

L'Allemagne interdit l'enseignement de la radio en France

Paris. — Les autorités militaires allemandes ont interdit en France la formation de techniciens de la radio, afin d'empêcher la construction de postes clandestins d'émissions ou de réception.

Pour les élections municipales

Le conseiller Camille Côté est d'avis que lors des prochaines élections municipales, en décembre 1942, on devrait exiger que chaque votant montre sa carte d'enregistrement national. Il estime que l'on contrecarrait ainsi de façon efficace les tentatives de vols électoraux.

L'ESSENCE La situation s'améliorera

Déclaration de M. Howe

Ottawa, 9. — Au début de la séance, M. R.-B. Hanson, leader de l'opposition conservatrice, a demandé au ministre des Munitions de fournir plus de renseignements sur la situation de la gazoline au Canada, afin de calmer les appréhensions de la population des Provinces Maritimes.

M. C.-D. Howe a répondu qu'il ne pouvait pas fournir les statistiques concernant les approvisionnements de l'essence pour la marine et pour l'aviation: cela servirait à l'ennemi. D'après le régime de coupons à deux galloons, à venir jusqu'en juillet, nous n'avons pas pu maintenir nos stocks; en d'autres termes, nous n'avons pas produit autant de gazoline que nous en avons consommé. Cependant la situation s'améliore, et nous espérons que nous pourrions la faire revenir à la normale.

M. Hanson est revenu à la charge. Il a demandé au ministre des Munitions d'indiquer la date à laquelle le coupon, dans les Provinces Maritimes, aurait de nouveau sa pleine valeur. M. Howe a répondu qu'il ne pouvait pas le dire. Une amélioration est possible avant la fin du mois.

Les mariages de soldats canadiens en Angleterre

L'armée canadienne a pris des mesures pour diminuer le nombre; 3,500 depuis l'arrivée du premier contingent

Londres, 9 (C.P.). — L'armée canadienne a pris des mesures pour diminuer le nombre des mariages entre soldats canadiens et demoiselles anglaises, et diminuer aussi le nombre des mariages malheureux.

Les quartiers généraux de l'armée canadienne ont attiré l'attention sur le fait que 3,500 soldats canadiens sont mariés outre-mer depuis l'arrivée du premier contingent canadien en Angleterre, et ont adopté un "ordre du jour sur le mariage" en novembre dernier.

Cet ordre stipule que les soldats et les sous-officiers doivent avoir économisé \$200 avant de se marier et doivent attendre trois mois après avoir reçu la permission de se marier, de leur officier commandant. Un des facteurs qui ont déterminé l'ordre des quartiers généraux est le sort de la fiancée ou de l'amie restée au Canada. Des mariages faits à la hâte en Angleterre ont eu comme suite des lettres éplorées des amies canadiennes des soldats.

A l'Ecole des Beaux-Arts

Fin de l'année scolaire — Ouverture de l'exposition, ce soir

L'année scolaire 1941-42 vient de se terminer à l'Ecole des Beaux-Arts. Le manque d'espace nous force à ajourner la publication du palmarès que nous ferons ces jours-ci.

M. Hector Perrier, ministre des Beaux-Arts, inaugurerait officiellement, ce soir, l'exposition des travaux d'élèves organisée chaque année sous la surveillance générale de M. Charles Mailland, directeur de l'école. Dès demain, le grand public pourra visiter l'exposition.

L'héroïcité des vertus de Catherine Tekakwitha

Cité du Vatican (d'après une émission italienne) 9 (A.P.). — La Sacré Congrégation des Rites, réunie aujourd'hui en présence de Sa Sainteté Pie XII, a discuté officiellement l'héroïcité des vertus de Catherine Tekakwitha, jeune vierge indienne convertie dans le village mohawk canadien de Candaouaque, près de Montréal. La jeune fille, dont le procès de béatification est actuellement en Cour de Rome, se couvrit en 1675 et décéda en 1680 à la mission iroquoise Saint-François-Xavier du Sault.

Réunion du cabinet Godbout

Québec, 9 (D.N.C.). — Une séance du conseil des ministres aura lieu demain. Ce sera la première depuis la fin de la session. On s'attend à des décisions importantes. Il est toujours question de la nomination d'un procureur général.

Six docteurs avec grande distinction

Le palmarès de la Faculté de médecine

Le palmarès de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal communiqué ce matin au public, révèle que six étudiants ont obtenu leur doctorat avec grande distinction. Ce sont: MM. Roger Beaulieu, Jean-Maurice Bourque, Paul Dantigny, Jean-Paul Joannette, André Leduc et Paul-Emile Leduc. MM. Dantigny et Joannette ont, en plus, remporté médailles et prix.

Voici le palmarès complet de la Faculté de médecine:

Docteurs avec grande distinction: Roger Beaulieu, Jean-Maurice Bourque, Paul Dantigny, M. Dantigny a aussi obtenu: 10 la médaille d'or "Sir William Hingston", accordée à l'élève qui a conservé le plus grand nombre de points sur l'ensemble du cours de médecine; 20 le prix de Son Excellence Monseigneur Alphonse Deschamps, décerné à l'élève finissant qui a le mieux réussi dans ses études de médecine; Jean-Paul Joannette, M. Joannette a aussi obtenu la médaille du lieutenant-gouverneur de la province, décernée à l'élève de 5e année qui a le mieux réussi dans les matières de laboratoire; André Leduc, Paul-Emile Leduc.

Docteurs avec distinction: René Archambault, Léon Béique, Jean Charbonneau, Fernand Croisier, Jacques Ethier, Joseph Gagnon, Jacques Genest, Léo Jarry, M. Jarry a aussi mérité le 2e prix d'internat offert par les Laboratoires Nadeau Limitée; Jean-Lapierre, M. Lapierre a aussi obtenu le prix E.-P. Lachapelle (\$50.00), décerné à l'élève de 5e année qui a obtenu le plus grand nombre de points dans ses examens du doctorat; Noël Laroché, Gaston Leduc, Jacques Léger, M. Léger a aussi mérité le 2e prix d'internat offert par les Laboratoires Nadeau Limitée; René Marcoux, Guy Prévoist, Paul Vigneau.

Docteurs: Philippe Albert, Edouard Alvarez, Rosaire Barrette, Robert Beaudoin, Joseph-Antoine Blais, Earl Bourbonnais, Roméo Charbonneau, Edouard Danais, Jacques Deschambault, Edouard Gagnon, M. Gagnon a aussi obtenu: 10 le prix Rodolphe Boubert (\$50.00), décerné à l'élève qui a le mieux réussi dans les matières de 5e année, et 20 le prix d'internat (\$30), offert par les Laboratoires Nadeau Limitée, et décerné à l'élève de 5e année dont le succès a été le plus marqué au cours de l'internat; Jean-Charles Gauthier, Roland Gendron, M. Gendron a aussi mérité le 2e prix d'internat (\$20.00), offert par les Laboratoires Nadeau Limitée; trois élèves, MM. Jarry, Gendron et Léger, se sont classés ex-aequo; après le tirage au sort, le prix a été attribué à M. Gendron; Bernard-Albert Gratton, Jean-Paul Hébert, Raymond Joly, Etienne Kleimchuck, Henri-Georges Landry, Denis Langlois, Vial Lavoie, Laurier Légaré, Georges-André Lewis, Frank Miller, Georges Nadeau, Jean Saint-Martin, Maurice Saint-Martin, Roland Simard, Jean Vigneau.

Prix offerts aux élèves de quatrième année

Prix de pédiatrie (\$50), offert par l'Hôpital Sainte-Justine et décerné à l'élève de quatrième année qui a le mieux réussi aux examens de pédiatrie: Léonard Roussel.

Prix de la Banque d'Epargne: deux prix de \$5 sont offerts annuellement et décernés aux élèves de quatrième année: Madeleine Longtin, Gilbert Rinfrel.

Prix offert par les Laboratoires Nadeau Limitée (\$25), à l'élève de quatrième année qui a le mieux réussi dans ses examens de fin d'année: Léonard Roussel.

Troisième année

Prix offert par les Laboratoires Nadeau Limitée (\$25), à l'élève de troisième année qui a le mieux réussi dans ses examens de fin d'année: Trois élèves: J.-A. Delaney, A. Parenteau et R. Poirier se sont classés ex-aequo. Après tirage au sort, le prix a été attribué à M. Roger Poirier.

Raids sur la Ruhr, Dieppe et Tarente

Londres, 9 (C.P.). — De puissantes formations de la Royal Air Force ont bombardé, la nuit dernière, des étendues assez considérables de la région industrielle de la Ruhr, les quais de Dieppe ainsi que des chemins de fer et des aéroports en France et en Hollande. Deux escadrilles canadiennes de bombardiers ont participé à ces attaques. La Royal Air Force a perdu 18 appareils.

Quelques rares appareils allemands sont apparus au-dessus de la côte sud de l'Angleterre, mais ils n'ont pas jeté de bombes; l'un d'entre eux a été descendu.

Rome, 9 (A.P.). — Le haut commandement italien rapporte aujourd'hui une attaque de la Royal Air Force contre Tarente, la grande base navale du sud de l'Italie. Il affirme que les bombes n'ont réussi qu'à allumer de petits incendies qui ont été vite maîtrisés.

Le Dr J.-A. Couillard

Québec, 9 (D.N.C.). — M. le docteur J.-A. Couillard, surintendant médical du Sanatorium de Mont-Joli et président du comité provincial de défense contre la tuberculose, a été élu président de l'Association canadienne antituberculeuse (Canadian Tuberculosis Association) pour 1942-43.

Dissolution de l'étude "Blain et Fauteux"

Nous apprenons de source que nous croyons digne de foi que la société légale *Blain et Fauteux*, fondée par Me Joseph Blain, c.r., comme associé aîné, en 1929, et Me Gérard Fauteux, c.r., lequel devint plus tard substitué senior du procureur de la Couronne pour le district de Montréal, s'est dissoute mercredi dernier, immédiatement avant l'émission, sur ordre du ministre de la Justice, d'un bref contre Me René Chaloult.

Il apparaît que, outre le procès politique annoncé contre le député de Lotbinière, plusieurs autres poursuites attendues pour délit politique, qui font partie d'un plan d'attaque contre certains chefs du mouvement anticonscriptionniste, auraient rendu inévitable la dissolution de l'étude légale *Blain et Fauteux*.

LIBYE L'ennemi repoussé à Bir Hacheim

Le général Koenig rejette la sommation italienne

Le Caire, 9 (A.P.). — Le grand quartier général anglais rapporte aujourd'hui que les défenseurs français libres et anglais de la minuscule oasis de Bir Hacheim ont repoussé hier l'une des plus vigoureuses attaques encore déclenchées contre les positions anglaises en Libye au cours d'un engagement qui a duré toute la journée. Pour la sixième journée consécutive, le commandant de la garnison, le général Pierre Koenig, un Alsacien qui a combattu à Narvik et en France, a rejeté carrément une sommation cérémonieuse des Italiens qui attaquent ce poste qui constitue l'ancrage sud des lignes anglaises à cinquante milles au sud-ouest de Tobrouk. Des unités blindées allemandes ont été envoyées en toute hâte de Knightsbridge, à 25 milles au nord, pour soutenir les chars et l'infanterie italienne dans cette attaque. Les avions de la Royal Air Force et les avions de plongée allemands se sont affrontés constamment au cours de cette bataille, mais le grand quartier général anglais rapporte officiellement aujourd'hui que l'attaque ennemie a été repoussée.

Le bulletin dit que la Royal Air Force a détruit ou endommagé nombre de véhicules de ravitaillement de l'axe dans la zone des opérations. Les aviateurs anglais ont en outre bombardé le port de Cagliari, dans le sud de la Sardaigne, et l'aérodrome de Candie, la capitale de la Crète, où ils ont allumé des incendies visibles à une distance de 70 milles. La Royal Air Force a perdu 9 appareils au cours de toutes ces opérations, tandis que l'on a détruit 5 avions de l'axe dans la zone des opérations.

Le dernier bulletin anglais ne signale que peu d'activité aux environs de Knightsbridge, qui a été le centre des combats qui se sont livrés depuis le début de l'offensive allemande. Des observateurs militaires croient que ce n'est là qu'une accalmie avant une nouvelle tentative des unités cuirassées de l'axe pour foncer vers le nord en direction d'Acroma ou de Tobrouk. Il n'y a aucun indice qui permette de croire, disent ces observateurs, que les Allemands songent à battre en retraite en utilisant la brèche qu'ils ont pratiquée dans les champs de mines anglais.

Berlin, 9 (A.P.). — Pour ce qui est des opérations en Libye, le haut commandement allemand se contente de dire aujourd'hui que la bataille se poursuit. Il ajoute que l'aviation anglaise a perdu 24 appareils.

M. Langlais aux Îles-de-la-Madeleine

Québec, 9 (D.N.C.). — M. Hormidas Langlais, député des Îles de la Madeleine, part aujourd'hui pour une visite d'une couple de semaines dans son comté. Il fera le voyage à bord du *North Gaspé*, qui partira de Québec au cours de la journée.

L'un des buts de son voyage, outre celui de rendre visite à ses électeurs, est de s'occuper de la formation de nouvelles coopératives de pêcheurs chez les Madeleinois.

Les Cadets de l'Air de Maisonneuve

Jeudi, l'escadrille no 4 (Chomedy de Maisonneuve), recevra l'autorisation de déployer son drapeau officiel, en qualité d'unité des Cadets de l'air du Canada. L'escadrille recevra son drapeau le 11 juin, à sept heures p.m., à l'école Chomedy de Maisonneuve, 1820 boul. Morgan, Maisonneuve.

L'escadrille no 78 (Y.M.H.A.) est l'une des unités locales désignées à recevoir son drapeau des cadets de l'air. La cérémonie aura lieu durant juillet.

Aviateur tué près de Métis

Saint-Octave de Métis, 9 (C.P.). — Un homme a perdu la vie et un autre a reçu des blessures lorsqu'un avion d'entraînement de la force aérienne canadienne s'est écrasé dans les bois près du village de Saint-Octave de Métis, hier.

Le sergent d'aviation E.-S. Dionne, de South-Burnham, a perdu la vie alors que son camarade, le sergent W. D. Peacock, de Noranda, a été blessé.

Nouveaux témoignages de MM. Murray et Frigon

Ottawa, 9 (C.P.). — Poursuivant son témoignage devant le comité parlementaire d'enquête sur la radio, M. Augustin Frigon, gérant général adjoint de la Société Radio-Canada, a déclaré, aujourd'hui, que la Société peut réclamer, si elle le désire, toutes les bandes d'ondes actuellement assignées aux stations radiophoniques privées qui en ont présentement l'usage mais par simple condescendance de Radio-Canada.

M. Gladstone Murray, gérant général de Radio-Canada a ajouté quelques déclarations à son précédent témoignage. Il a annoncé qu'à partir de l'automne, Radio-Canada donnera une série d'émissions éducatives nationales qui porteront sur les hommes et femmes illustres du Canada, sur les événements de caractère national et sur le civisme. Ces émissions seront destinées surtout aux élèves de la sixième à la neuvième années des cours élémentaires.

Chez le Coroner Trouvée criminellement responsable

La fille Lusignan devra répondre de la mort de Joseph-Ruben Rugenius — Autres verdicts

Juliette Lusignan, 28 ans, 991 Carré Chaboillez, chambre 8, a été trouvée ce matin criminellement responsable de la mort de Joseph-Ruben Rugenius, 30 ans, un Lithuanien, qui mourut aux petites heures, samedi matin, au numéro 991 Carré Chaboillez, après avoir été atteint de coups de couteau.

Un chambreur, John O'Neill, qui habitait les appartements voisins de la fille Lusignan, a expliqué ce matin au coroner, Me L. Duckett, et au jury qu'il lisait paisiblement dans sa chambre dans la nuit de vendredi à samedi quand il entendit des pas dans l'escalier. Il crut entendre ceux d'une femme tout d'abord puis ceux d'un homme. Quelques instants plus tard il entendit frapper à la porte de la chambre 8, puis il y eut des bruits de voix et un homme s'affaissa dans la porte de sa chambre portant le numéro 7. La police fut appelée et Rugenius mourut peu après de ses blessures.

Le détective Georges Alain, qui fut appelé sur les lieux, a déclaré ce matin dans son témoignage que la fille Lusignan fit une confession hier aux bureaux de la Sûreté dans laquelle elle explique qu'elle était allée souper avec Rugenius à Lachine où ce dernier travaillait pour la *Dominion Bridge* et qu'en regagnant leur chambre du Carré Chaboillez elle eut une dispute avec son compagnon. Elle entra dans sa chambre et ferma la porte. Rugenius la suivit et voulut entrer. La fille Lusignan ouvrit la porte et elle signifia de s'en aller; comme ce dernier n'obtempéra pas à ce désir, elle le frappa d'un coup de couteau, l'atteignant au cœur.

Juliette Lusignan sera traduite incesamment en Correctionnelle où elle répondra à une accusation de meurtre au premier degré.

On a aussi procédé ce matin à une enquête dans le cas de l'enfant trouvé mort le 30 mai dernier dans un hôtel de l'ouest de la ville. Une ou des personnes inconnues de cette mort, s'agissait, selon le témoignage du Dr Rosario Fontaine, médecin légiste, d'un bébé né viable mais qui n'aurait reçu aucun soin postnatal.

Un verdict de mort accidentel a été rendu dans le cas d'Arthur Larche, 39 ans, employé de la brasserie Molson, qui se tua le 6 juin en faisant une chute dans un escalier de fer à la brasserie où il travaillait. Selon l'enquête, il apparaît que Larche était quelque peu sous l'influence de l'alcool au moment de l'accident.

Intéressante exposition à Maisonneuve

Une intéressante exposition s'est terminée, hier soir, à l'école d'Arts et Métiers de Maisonneuve, rue Létourneau. Les travaux, distribués dans trois étages, comprennent un peu de tout: peinture, travaux d'aiguille, ouvrages tissés, robes et complets, meubles de toutes sortes ainsi qu'un département de démonstration de l'art culinaire.

Toutes nos écoles d'arts et métiers qui terminent ces jours-ci leurs années scolaires sont dirigées par le secrétaire de la province et maintenues par le gouvernement de Québec.

Ministre chinois au Vatican

Chungking, 9 (A.P.). — On annonce la nomination de Sien Shuh-Kang, chargé d'affaires à l'ambassade de Chine en Suisse, comme premier ministre chinois auprès du Vatican.

Une semaine après l'annonce que le Japon eût désigné un ministre plénipotentiaire auprès du Vatican en mars dernier, la Chine a pris des dispositions pour avoir elle aussi son ministre. Le ministre japonais est Ken Harada, qui remplace alors le rôle d'ambassadeur à Vichy.

Une première unité aérienne canadienne arrive dans le Proche-Orient

LONDRES, 9. (C.P.). — Une escadrille de chasse de l'aviation canadienne est arrivée dans le Proche-Orient pour combattre les puissances de l'axe dans le désert. S'il y avait déjà en Libye et à Maité des Canadiens qui seraient dans une escadrille anglaise commandée par le capitaine d'aviation Paul-B. Pitcher de Montréal, c'est la première unité canadienne qui vient d'arriver dans le Proche-Orient. En Extrême-Orient, il y avait déjà à Ceylan une escadrille d'hydravions de l'aviation canadienne.

Renforts aériens pour la Chine

LONDRES, 9. (C.P.). — L'agence Reuters rapporte aujourd'hui dans une dépêche de Tchouking que des escadrilles de l'aviation anglaise et de l'aviation américaine sont arrivées en Chine. (Ces unités américaines viennent vraisemblablement s'ajouter à celle du groupe des volontaires américains qui combattait déjà en Chine sous le commandement du brigadier-général Claire Chennault).

Baccalauréat Les 16, 17 et 18 juin

Les examens du baccalauréat de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal auront lieu les 16, 17 et 18 juin prochains, pour la session dite du printemps, et les 27, 28 et 29 août, pour la session dite de l'automne.

Les épreuves se dérouleront aux heures suivantes (la double mention des matières correspond aux examens de philosophie-sciences ou de rhétorique): premier jour, composition littéraire ou mathématique, de 8h. du matin à 1h. de l'après-midi; deuxième jour, thème latin ou métaphysique, de 9h. à midi, et chimie de 3 à 5h. ou version latine de 3 à 6h.; troisième jour, version grecque ou logique; morale, de 9h. à midi, ou rédaction anglaise ou physique, de 3 à 6h.

M. Emile Chartier, vice-recteur et doyen de la Faculté des lettres, a la haute direction des épreuves du baccalauréat et de leur correction, les examens finis.

Midway

New-York, 9 (A.P.). — Le gouvernement japonais est probablement en train de préparer son peuple à de mauvaises nouvelles touchant la bataille navale de Midway. Pour autant qu'on le sache, la radio japonaise n'a pas encore parlé de la bataille. D'après la radio allemande, un amiral japonais aurait déclaré dans une entrevue que l'on ne saurait toujours s'attendre à des victoires et qu'il faut savoir encenser des pertes. La radio allemande a également affirmé qu'aucune source d'information officielle ou officieuse n'avait encore fait allusion au Japon à la bataille navale qui se serait livrée près de Midway d'après les Américains.

Travaux de voirie

M. Damien Bouchard, ministre de la Voirie, était ce matin aux bureaux du gouvernement où il a reçu les journalistes. Il paraissait en excellente santé.

Interrogé sur le problème de l'asphalte, M. Bouchard exprime l'opinion que l'on va nommer prochainement un directeur des approvisionnements pour tout le pays et que, entretemps, les livraisons sont suspendues. Il semble qu'après le 1er juillet, les envois d'asphalte seront ajournés afin de libérer les services de transport pour des œuvres plus essentielles.

M. Bouchard dit que les travaux sur la grande voie qui va relier Montréal à New-York se continuent, mais il ne peut dire quand ils seront terminés, car les délais de livraison des matériaux et aussi le manque considérable de main-d'œuvre interdisent tout pronostic.

Le ministre déclare que l'on fera cette année environ de 10 à 12 milles de la route Saint-Jérôme-Sainte-Agathe, en sorte qu'il ne restera que six milles pour compléter cette route.

Le ministre annonce aussi que des soumissions ont été demandées pour finir les travaux de raccordement sur la route entre St-Hyacinthe et le boulevard Taschereau, notamment pour la construction de tunnels, viaducs et un bout de pavage entre Saint-Hubert et Saint-Lambert.

On a aussi demandé des soumissions pour faire une longueur de 5 ou 6 milles de route en arrière de Lévis et Lauzon.

Election du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb

Hier soir, avec une assistance nombreuse, le Conseil Lafontaine tenait ses élections annuelles sous la présidence de M. Olivier Lefebvre, un ex-Grand Chevalier. Ont été élus: Albert Chevalier, O.B.E., Grand Chevalier; L.-Pierre Gravel, Député Grand Chevalier; Ex. Lavière, chancelier; Henri-E. Savoie, secrétaire-archiviste; J.-Chs Poitvin, trésorier; Me Roger Lacoste, aviseur légal; Alfred Dextraze, syndicat; Georges Chartrand, sentinelle extérieurement; J.-Louis Lecault, sentinelle intérieure; Sergius Dubois, secrétaire financier; l'abbé C.-A. Labelle, curé, chapelain; Antonio Rabreau, intendat.

On lit aussi: "Nous notons avec plaisir que le gouvernement a maintenant permis l'entrée au Canada des journaux antifascistes d'outre-mer qui ont été bannis pendant longtemps. Nous croyons que ce geste démocratique devrait être élargi de façon à légaliser le parti communiste du Canada, l'Ukrainian Labor Farmer Temple Association, ainsi que la remise de ses biens, et les autres organisations antifascistes, et les journaux *Clarion*, *People's Gazette*, et autres journaux et périodiques antifascistes."

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.



Mardi, 9 juin 1942

Principaux programmes canadiens

RADIO-CANADA:
10.15 p.m. Alexandre Chahaldin à l'insu-
sion du programme du concert qu'il diri-
gera aux studios de Radio-Canada mardi.
11.00 p.m. Musique de chambre.
11.15 p.m. La Voix des Chrétiens.
11.30 p.m. Les beaux disques.
11.45 p.m. Les beaux disques.
12.00 p.m. Les beaux disques.
12.15 p.m. Les beaux disques.
12.30 p.m. Les beaux disques.
12.45 p.m. Les beaux disques.
13.00 p.m. Les beaux disques.
13.15 p.m. Les beaux disques.
13.30 p.m. Les beaux disques.
13.45 p.m. Les beaux disques.
14.00 p.m. Les beaux disques.
14.15 p.m. Les beaux disques.
14.30 p.m. Les beaux disques.
14.45 p.m. Les beaux disques.
15.00 p.m. Les beaux disques.
15.15 p.m. Les beaux disques.
15.30 p.m. Les beaux disques.
15.45 p.m. Les beaux disques.
16.00 p.m. Les beaux disques.
16.15 p.m. Les beaux disques.
16.30 p.m. Les beaux disques.
16.45 p.m. Les beaux disques.
17.00 p.m. Les beaux disques.
17.15 p.m. Les beaux disques.
17.30 p.m. Les beaux disques.
17.45 p.m. Les beaux disques.
18.00 p.m. Les beaux disques.
18.15 p.m. Les beaux disques.
18.30 p.m. Les beaux disques.
18.45 p.m. Les beaux disques.
19.00 p.m. Les beaux disques.
19.15 p.m. Les beaux disques.
19.30 p.m. Les beaux disques.
19.45 p.m. Les beaux disques.
20.00 p.m. Les beaux disques.
20.15 p.m. Les beaux disques.
20.30 p.m. Les beaux disques.
20.45 p.m. Les beaux disques.
21.00 p.m. Les beaux disques.
21.15 p.m. Les beaux disques.
21.30 p.m. Les beaux disques.
21.45 p.m. Les beaux disques.
22.00 p.m. Les beaux disques.
22.15 p.m. Les beaux disques.
22.30 p.m. Les beaux disques.
22.45 p.m. Les beaux disques.
23.00 p.m. Les beaux disques.
23.15 p.m. Les beaux disques.
23.30 p.m. Les beaux disques.
23.45 p.m. Les beaux disques.
24.00 p.m. Les beaux disques.

Sommaire des postes locaux

CRF-590 kilocycles
4.15 Récital de chant.
4.30 Musique de chambre.
4.45 Heures du thé.
5.15 Fémina.
5.30 Les beaux disques.
6.00 Programmes.
6.15 Sport.
6.30 Nouvelles.
6.45 L'actualité.
7.00 Les beaux disques.
7.15 Pour plus ample in-
formation.
7.30 Nouvelles françaises.
7.45 M. Balthazar.
8.00 Secrets du Dr Mor-
hanges, sketch.
8.30 L'actualité.
9.00 The Sophisticates.
9.30 François Bozet, di-
recteur.
10.00 Nouvelles.
10.15 Orch. à cordes.
10.45 Pianiste.
11.15 Orchestre.
11.30 Poèmes symphoniques.
11.55 Nouvelles.

CBM-910 kilocycles
4.00 Nouvelles.
4.05 Causerie.
4.15 Intermède.
4.30 Les beaux disques.
5.00 Front line family.
5.15 Programmes.
5.30 Concert d'orchestre.
5.45 Trio vocal.
6.00 The Western Five.
6.15 Radios.
6.30 Chronique sportive.
6.45 Intermède.
7.00 Nouvelles de BBC.
7.15 As a matter of fact.
7.30 Pommes, pianiste.
7.45 Newbridge family.
7.55 30 centenaire de Ta-
dewassac.

Mercredi, 10 juin 1942

Principaux programmes canadiens

RADIO-CANADA:
8.30 p.m. Musique de chambre.
9.00 p.m. Les beaux disques.
9.15 p.m. Les beaux disques.
9.30 p.m. Les beaux disques.
9.45 p.m. Les beaux disques.
10.00 p.m. Les beaux disques.
10.15 p.m. Les beaux disques.
10.30 p.m. Les beaux disques.
10.45 p.m. Les beaux disques.
11.00 p.m. Les beaux disques.
11.15 p.m. Les beaux disques.
11.30 p.m. Les beaux disques.
11.45 p.m. Les beaux disques.
12.00 p.m. Les beaux disques.
12.15 p.m. Les beaux disques.
12.30 p.m. Les beaux disques.
12.45 p.m. Les beaux disques.
13.00 p.m. Les beaux disques.
13.15 p.m. Les beaux disques.
13.30 p.m. Les beaux disques.
13.45 p.m. Les beaux disques.
14.00 p.m. Les beaux disques.
14.15 p.m. Les beaux disques.
14.30 p.m. Les beaux disques.
14.45 p.m. Les beaux disques.
15.00 p.m. Les beaux disques.
15.15 p.m. Les beaux disques.
15.30 p.m. Les beaux disques.
15.45 p.m. Les beaux disques.
16.00 p.m. Les beaux disques.
16.15 p.m. Les beaux disques.
16.30 p.m. Les beaux disques.
16.45 p.m. Les beaux disques.
17.00 p.m. Les beaux disques.
17.15 p.m. Les beaux disques.
17.30 p.m. Les beaux disques.
17.45 p.m. Les beaux disques.
18.00 p.m. Les beaux disques.
18.15 p.m. Les beaux disques.
18.30 p.m. Les beaux disques.
18.45 p.m. Les beaux disques.
19.00 p.m. Les beaux disques.
19.15 p.m. Les beaux disques.
19.30 p.m. Les beaux disques.
19.45 p.m. Les beaux disques.
20.00 p.m. Les beaux disques.
20.15 p.m. Les beaux disques.
20.30 p.m. Les beaux disques.
20.45 p.m. Les beaux disques.
21.00 p.m. Les beaux disques.
21.15 p.m. Les beaux disques.
21.30 p.m. Les beaux disques.
21.45 p.m. Les beaux disques.
22.00 p.m. Les beaux disques.
22.15 p.m. Les beaux disques.
22.30 p.m. Les beaux disques.
22.45 p.m. Les beaux disques.
23.00 p.m. Les beaux disques.
23.15 p.m. Les beaux disques.
23.30 p.m. Les beaux disques.
23.45 p.m. Les beaux disques.
24.00 p.m. Les beaux disques.

Sommaire des postes locaux

CRF-590 kilocycles
7.30 Nouvelles.
8.00 Radio-journal.
8.15 Élévation.
8.30 Pot-pourri.
8.45 Nouvelles.
9.00 Carte blanche.
9.30 Chansons.
9.45 Nouvelles.
10.00 Vie de famille.
10.15 Chronique.
10.30 Le maître d'école.
10.45 C'est la vie.
11.00 Grande Soeur.
11.15 Moulins de la chanson.
11.30 Jeux trépassés.
11.45 Jeunesse dorée.
12.15 Quêtes nouvelles.
12.30 Nouvelles de BBC.
12.45 Rue Principale.
12.55 Signal-norale.
1.00 Radio-journal.
1.15 Tante Lucie.
1.30 Réveil rural.
1.45 Métrairie Bancourt.
2.15 Chansonnets.
2.30 Récital Ruelland-
Vallières.
3.00 Musique variée.
3.30 Radio-journal.
3.45 Chef-d'œuvre de la
musique.
4.15 Récital de chant.
4.30 Musique de chambre.
4.45 Heures du thé.
5.15 min.
5.30 Beaux disques.
5.45 À choisir.
6.00 Programmes de la so-
rée.
6.15 Sport.
6.30 Nouvelles.
6.45 L'actualité.
7.00 Les beaux disques.
7.15 Pour plus ample in-
formation.
7.30 Nouvelles françaises.
7.45 M. Balthazar.
8.00 Secrets du Dr Mor-
hanges, sketch.
8.30 L'actualité.
9.00 The Sophisticates.
9.30 François Bozet, di-
recteur.
10.00 Nouvelles.
10.15 Orch. à cordes.
10.45 Pianiste.
11.15 Orchestre.
11.30 Poèmes symphoniques.
11.55 Nouvelles.

CBM-910 kilocycles
7.30 Nouvelles.
8.00 Radio-journal.
8.15 Élévation.
8.30 Pot-pourri.
8.45 Nouvelles.
9.00 Carte blanche.
9.30 Chansons.
9.45 Nouvelles.
10.00 Vie de famille.
10.15 Chronique.
10.30 Le maître d'école.
10.45 C'est la vie.
11.00 Grande Soeur.
11.15 Moulins de la chanson.
11.30 Jeux trépassés.
11.45 Jeunesse dorée.
12.15 Quêtes nouvelles.
12.30 Nouvelles de BBC.
12.45 Rue Principale.
12.55 Signal-norale.
1.00 Radio-journal.
1.15 Tante Lucie.
1.30 Réveil rural.
1.45 Métrairie Bancourt.
2.15 Chansonnets.
2.30 Récital Ruelland-
Vallières.
3.00 Musique variée.
3.30 Radio-journal.
3.45 Chef-d'œuvre de la
musique.
4.15 Récital de chant.
4.30 Musique de chambre.
4.45 Heures du thé.
5.15 min.
5.30 Beaux disques.
5.45 À choisir.
6.00 Programmes de la so-
rée.
6.15 Sport.
6.30 Nouvelles.
6.45 L'actualité.
7.00 Les beaux disques.
7.15 Pour plus ample in-
formation.
7.30 Nouvelles françaises.
7.45 M. Balthazar.
8.00 Secrets du Dr Mor-
hanges, sketch.
8.30 L'actualité.
9.00 The Sophisticates.
9.30 François Bozet, di-
recteur.
10.00 Nouvelles.
10.15 Orch. à cordes.
10.45 Pianiste.
11.15 Orchestre.
11.30 Poèmes symphoniques.
11.55 Nouvelles.

Mélasse disponible pour l'ensilage

LES CULTIVATEURS SONT TENUS DE FAIRE CONNAÎTRE AU PLUS TÔT LES QUANTITÉS DONT ILS AURONT BESOIN.

Québec, 9. — Par suite du rationnement des produits de la ferme, à succès plusieurs cultivateurs se demandent s'ils pourront se procurer de la mélasse pour ensiler les fourrages.

Les autorités du ministère provincial de l'agriculture ont immédiatement communiqué avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre afin de savoir quelles dispositions avaient été prises en vue de permettre aux cultivateurs de traiter les fourrages à la mélasse.

M. F. W. Present, contrôleur des moulées à la commission des prix et du commerce, a informé M. Adrien Morin, sous-ministre adjoint, qu'une ordonnance spéciale de la commission prévoit le cas et garantit que les fermiers pourront se procurer ce complément. L'ensilage est considéré comme l'un des apports importants à notre programme de production de guerre.

En vertu de cette ordonnance, l'administrateur exerce un contrôle absolu sur toutes les ventes de mélasse. Des prix maxima pour les usines traitant la mélasse à ensilage sont établis dans la province de Québec, une seule raffinerie, à Montréal, pourra approvisionner le commerce.

Atta de faciliter une distribution équitable des quantités limitées disponibles à l'ensilage, on informera le ministère de l'agriculture du lieu où il y aura de la mélasse disponible.

Il est recommandé aux cultivateurs de faire connaître le plus tôt possible soit

A l'école Victor-Doré

Les anciens de l'école Victor-Doré sont à former une union. L'initiative est faite à tous ceux qui ont séjourné à cette école et à se rendre le 14 juin prochain, à 2 h.

L'ordre du jour est le suivant: un mot de bienvenue de la part du président, l'élection du conseil pour la prochaine année, un interné artistique, etc.

Il n'est pas besoin de recevoir d'invitation personnelle, ce communiqué en est une.

Nous comptons sur votre présence le 14 juin, à 2 h. 30, à l'école, 820 rue De Montigny.

Chez les normaliens

Les anciens de l'école normale Jacques-Cartier se réuniront ce soir à leur Alma Mater. Le président de l'Association, M. Armand Hay, invite tous les anciens normaliens à assister à l'assemblée. On fera la promotion d'il y a 25 ans. Il y aura également une élection de nouveaux officiers. Le principal, M. L'abbé A. Lemay, attend les anciens nombreux à cette soirée de leur amicale.

La rue Saint-Laurent à Montréal

Le "Faubourg Saint-Laurent"
— Des trottoirs des 1804 —
Le "boulevard"

L'homme blanc, ou le sieur Rap,
voulait être Conseiller législatif

La plupart de nos rues changent périodiquement de physionomie et, entre celles qui peuvent sur ce point être en évidence, la rue Saint-Laurent a d'excellents titres à offrir.

Elle est ancienne. Ce fut d'abord une simple route débutant au pied des fortifications du vieux Montréal pour permettre de communiquer, en bifurquant, avec la côte Saint-Laurent ou le Sault-au-Récollet. Elle longeait du côté est le fief Closse (concedé au sergent-major Lambert Closse en 1658) et, du côté ouest, la terre de Jacques Archambault (concedée par M. de Maisonneuve en 1651) sur laquelle descendait la montagne un ruisseau qui venait se joindre à la petite rivière Saint-Martin (maintenant rue Craig).

En cette voie s'établirent d'abord des citadins qui aimaient avoir jardins et villas hors de la ville, puis des jardiniers, ensuite des artisans.

Assez tôt, ce coin de pays fut nommé "le Faubourg Saint-Laurent". Va sans dire que des spéculations surgirent qui activèrent le lotissement. L'un d'eux fut Alexandre-Ferdinand Feltz, chirurgien major des troupes françaises à Montréal, tout en étant originaire d'Autriche. Plus tard, le grand propriétaire terrain Pierre Foretier contribua à multiplier les habitations dans la localité.

Dès 1804, le chemin était si passant qu'il y installa des trottoirs, ce qui, pour un faubourg, était une innovation. Avec le XIXe siècle, la route devint une rue commerciale achalandée. Et comme il était de mode pour les professionnels et les marchands de loger au-dessus de leurs bureaux ou de leurs magasins, il fallait voir, au matin des jours fériés, la bourgeoisie canadienne-française, en grande tenue se diriger, quasi processionnellement, vers l'église Notre-Dame, autrement dit à la "Paroisse", selon l'appellation populaire.

C'est de l'an 1889 que datent les transformations singulières de cette artère.

Les autorités municipales firent démolir tout le côté ouest afin d'élargir la voie et même d'en faire un boulevard. Fâcheusement, on ne pouvait prévoir ce qui se produirait. Le commerce se déplaça et d'autres quartiers en bénéficièrent. Le même fait se remarqua après l'élargissement de la rue Notre-Dame ouest.

Rue Saint-Laurent, de grands immeubles remplacèrent les anciens, mais le courant avait dévié pour toujours. Vers ce temps, arrivèrent nombreux des immigrants, habitués aux risques. Anxieux de faire montre de leurs aptitudes dans le négoce et l'industrie, ils s'installèrent tout le long, le long du boulevard.

Aujourd'hui, avec ses gargates, ses tabagies, ses salles de billard, ses buvettes, ses cinémas, ses magasins de confection, la rue Saint-Laurent est peut-être l'endroit le plus cosmopolite de la métropole. Quelques marchands de notre rue ont encore affaires en ce quartier avec succès; cependant leurs rangs s'éclaircissent. Curieux serait d'établir la liste des disparus à jamais. Il en est un, toutefois, que nous allons nommer. En haut (côté est) à quelque pas de la rue Nord (1) se trouvait jadis la modeste maison du tailleur dont le fils, Salomon Mazurette, pianiste-compositeur, eut une extraordinaire vogue aux États-Unis.

Peut-on parler du boulevard, sujet de cet article, sans rappeler le souvenir d'un type qui, jadis, fit la joie et l'étonnement des badauds?

L'homme blanc

Le plus inoffensif et le plus original des originaux montréalais fut peut-être le sieur Rap, de L. Issu d'une excellente famille, héritier d'une pension, il consacra ses loisirs à la syntaxe et à l'algèbre. Un jour, il transforma le modeste patronyme de ses ancêtres ainsi que son surnom d'origine en un nom sonore agrémenté d'une particule.

Satisfait sur ce point, il s'en alla ensuite à épater ses contemporains autrement, à l'instar du concubinaire français Barbey d'Aurevilly.

Septuagénaire, à la chevelure et à l'impériale du plus bel argent, il s'habillait de blanc, de la tête aux pieds. En ce costume, par les beaux jours d'été, il descendait du tram, à l'angle des rues Saint-Laurent et Craig, déployait un parasol blanc doublé d'un tissu vert tendre, puis commençait une promenade au sud au nord de la Main Street. Comme les rues n'étaient pas couvertes d'automobiles obstruant la rue, distraquant l'attention, personne ne pouvait ignorer l'homme blanc.

Gens à pied, gens en voiture ouverts, gens aux fenêtres devaient le fixer. Il attirait les regards comme l'aimant attire le fer. Assuré du succès, il déambulait lentement affectant d'ignorer l'effet qu'il produisait. En son for intérieur, il jubilait. Etre un point de mire, entendre chuchoter: "Tu ne le connais pas? C'est le fameux Rap?"

Mais il ne pouvait jouer son rôle que l'été. Que faire par temps brumeux, pluvieux, neigeux? Finalement, il entrevit la solution du problème qui l'obsédait. Un siège du Conseil législatif devint vacant. Pourquoi ne pas le demander? Aussitôt, il rédigea une supplique à l'adresse du premier ministre; alla voir des sommités, des hommes de loi, des courtiers, des négociants et d'autres, les priant d'appuyer sa requête. Plusieurs, non des moindres, apposèrent leur signature pour ne pas le peiner, car on se disait que celui qui avait écrit serait envoyé jurerai vite qu'il s'agissait d'une fumisterie et qu'il jetterait le papier au panier.

Aucun de ceux qui avaient signé n'avait songé que leurs noms pourraient être projetés aux quatre

ALLEMAGNE

Lettre de l'épiscopat

Protestation contre la violation du droit naturel de l'individu à la vie, à la liberté et à la propriété

New-York, 9 (C. P.). — La BBC a radiodiffusé hier le texte d'une lettre pastorale des évêques catholiques de l'Allemagne. Cette lettre comprend un mémoire soumis au gouvernement allemand où l'on proteste contre la violation du droit naturel de l'individu à la vie, à la liberté et à la propriété.

La lettre a été lue dans toutes les églises catholiques allemandes le 22 mars et Londres vient d'en recevoir le texte.

«Le texte d'une lettre pastorale, signée par les évêques catholiques d'Allemagne et lue le 22 mars dans toutes les églises catholiques allemandes, est arrivé à Londres aujourd'hui. La lettre cite des extraits d'un mémoire que les évêques allemands ont envoyé au gouvernement allemand, le 10 décembre 1941.

«Dans ce mémoire, ils demandent que les attaques contre l'Eglise catholique cessent et qu'on rende justice par la voie des tribunaux. Hitler n'a pas répondu à ce mémoire. C'est pourquoi les évêques ont décidé de le faire lire dans les églises. Vous entendrez maintenant les principales parties du mémoire:

1. Nous, évêques d'Allemagne, considérons comme hautement important de défendre l'Église et le peuple, mais aussi les droits généraux humains de l'homme que Dieu lui a donnés. Tout honnête homme est intéressé dans la sauvegarde et le respect de ces droits. Sans eux, toute la civilisation occidentale est vouée à la faillite.

«Tout homme a un droit naturel à la liberté personnelle dans les limites imposées par le service de Dieu, le respect pour les autres êtres humains et les communautés, ainsi que le devoir d'obéissance aux justes commandements des autorités constituées.

«Les évêques allemands protestent contre tout oubli de la liberté personnelle. Nous demandons une enquête légale sur toutes les sentences et la libération de tous les Allemands qui ont été privés de leur liberté sans preuve qu'ils aient commis un crime méritant une telle punition.

2. Tout homme a un droit naturel à la vie et aux choses nécessaires à la vie. Dieu vivant, créateur de toute vie, est le seul maître de la vie et de la mort. Le peuple allemand a appris avec une profonde horreur que sur l'ordre des autorités de l'Etat de nombreux Allemands... ont été tués comme soi-disant "membres improductifs de la nation".

3. Chacun a le droit à la possession et à l'usage de biens légalement acquis, et à la protection de sa propriété privée par l'Etat, contre toute ingérence...

4. Chaque homme a un droit naturel à la protection contre le mensonge et le libelle. Nous, évêques, protestons contre toute violation de la vérité et de la justice.

Pour nos aviateurs

Québec, 8. — La Gazette officielle de Québec publie l'avis suivant:

"AIR FORCE HOUSE MONTREAL"

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du onze mai 1942, constituant une corporation sans capital-actions; lady Henriette Meyer, bourgeoise, veuve de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, de la cité et de l'Etat de New-York, États-Unis d'Amérique, Mme Anna Conans, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Alexander Thomas Paterson, officier dans l'armée canadienne de Sa Majesté, des cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en la cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géomètre, de feu sir Mortimer Borneil Davis, en son vivant de cette cité et district de Montréal, M. Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement

L'attitude des catholiques du Canada dans la présente guerre

Lettre pastorale collective et mandement de l'épiscopat canadien

Voici le texte de la lettre pastorale collective et mandement de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, et de Leurs Excellences Nosseigneurs les Archevêques, Evêques et autres Ordinaires du Canada, au sujet de l'attitude des catholiques du Canada dans la présente guerre:

Nous, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires du Canada,

Aux Clerges séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères, Les récents développements de la guerre semblent devoir reporter à une plus lointaine échéance la réalisation de Nos espoirs d'une légitime victoire, et par elle d'une paix juste et durable. Les périls se rapprochent de nous, ils deviennent de jour en jour plus menaçants. Dès le début de la guerre, Nous vous avons, chacun en particulier, rappelé les principes qui doivent vous guider comme citoyens de notre chère patrie canadienne. Nous sentons aujourd'hui le besoin de vous ouvrir Nos coeurs et de vous exprimer, d'un même accord et d'une même voix, Notre commune pensée sur cette grave question.

2. Sa Sainteté le Pape Pie XII n'a cessé d'exhorter les peuples à la concorde dans le respect des droits de Dieu et de la conscience chrétienne. Il multiplie ses écrits et ses discours. Il offre chaque jour ses prières et ses pénitences pour ramener la paix dans le monde. Tous Nos efforts tendent aussi vers ce même but: non pas une paix apparente et purement extérieure, qui, par la cessation momentanée des hostilités armées, laisserait s'imposer la domination de la violence, l'impunité de la négation de Dieu et la consommation d'iniquités sociales de toutes sortes; mais une paix véritable, fruit de la justice et de la charité, un ordre international sage et fort, où les droits de la personne humaine non moins que le bien commun des peuples et de l'humanité seraient solidement garantis contre les entreprises de l'orgueil et de la cupidité.

3. Une fausse paix, une fausse paix ne ferait que semer de nouvelles guerres et de plus cruelles souffrances. La paix véritable devra assurer, Dieu aidant, de longues années de tranquillité et de prospérité publiques dans un ordre chrétien renouvelé: c'est-à-dire, une organisation telle de la communauté civile et internationale, sur les bases inébranlables de l'Evangile, que l'individu, la famille et la nation puissent y épanouir librement leurs aptitudes et leurs aspirations, et l'humanité tout entière retrouver dans la vie sociale non pas une entrave mais un soutien et une aide pour atteindre à ses destinées éternelles.

4. Voilà bien pourquoi, Nos très chers frères, vous n'avez pas hésité devant les sacrifices de toute sorte que la vertu de force commande aux peuples engagés dans une juste guerre.

5. Pour peu, en effet, que, à la lumière de l'Encyclique *Mit brennender Sorge*, du Pape Pie XI, et au témoignage du vénérable Episcopat allemand, on examine les doctrines et les visées antichrétiennes qui animent le nazisme, et pour peu qu'on ouvre les yeux sur ses oeuvres de persécution et de destruction dans les contrées soumises à son joug néfaste, on ne peut s'empêcher de saisir à quelles extrémités de barbarie, d'abjection et d'irrégulation l'asservissement universel qu'il rêve et qu'il poursuit réduirait un jour les nations de la terre.

6. C'est donc sans étonnement, mais c'est avec une joie sincère et profonde, que Nous vous avons vus, Nos très chers frères, dès les premières heures du conflit, répondre si généreusement à l'appel de votre pays. Et ce sera, en vérité, une page glorieuse de notre histoire, que cet effort de dévouement, de vaillance et d'héroïsme que la présente guerre aura suscité chez notre peuple.

7. Vous avez pris un rang d'honneur. Nos très chers frères, parmi vos concitoyens de toute classe et de toute confession religieuse, au sein de cette levée ardente et généreuse. Et pour vous dire Notre fierté, volontiers Nous emprunterons les paroles mêmes que Sa Sainteté le Pape Pie XII adressait

au monde le 29 juin: "Comme vous Nous sentons Notre coeur se serrer à la pensée de ce tourbillon de maux, de souffrances et d'angoisses qui s'abat aujourd'hui sur le monde. Mais dans l'obscurité de la tempête, il ne manque certes pas de spectacles réconfortants qui ouvrent Nos coeurs à de grandes et saintes attentes. Valeur magnanime dans la défense des fondements de la civilisation chrétienne et espoirs confiants dans leur triomphe. Amour très fort de la patrie. Actes héroïques de vertu. Ames de choie prêtes et promptes à tous les sacrifices. Dévouements généreux. Large réveil de foi et de piété". (1)

8. Cet esprit de sacrifice et de dévouement trouve sa plus haute expression, il faut le reconnaître, chez ceux qui vaillamment s'engagent dans les armées, sur terre, sur mer ou dans les airs. Une dette de gratitude nous oblige envers nos compatriotes dont le courage et la bravoure auront si admirablement servi le pays et l'humanité. Leur triomphe sur eux-mêmes est un gage de notre victoire finale; leur loyauté honore notre nation; leur fidélité au devoir est le boulevard de notre liberté. De jour en jour, on a lieu de s'enorgueillir davantage de leur constance, de leur courage devant les obstacles et dans les combats. Ils se montrent dignes du passé de notre jeune et valeureux pays. Dans leur volonté de vaincre ou de mourir, la force des héros fait battre leur coeur. Et les liens sacrés qui les attachent à tout ce qui leur est cher sont autant de motifs d'accomplir dignement leur rôle de défenseurs de notre liberté.

9. En face du danger, ils se redressent avec Judas Machabée: "Si notre heure est venue, mourons bravement pour nos frères, et ne laissons pas se ternir notre gloire" (1 Mac. 9, 10). Qu'ils se souviennent que quiconque, soldat, marin, aviateur, civil, donne sa vie pour ses frères, s'il le fait dans des dispositions de foi et par le zèle de la justice, atteint le plus haut degré de la charité.

10. Prions donc tous pour que nos soldats, purifiant leurs intentions et remplis de ces sentiments, continuent de se montrer fiers, intrépides et héroïques. Songeons combien ils éprouvent de tristesse au souvenir des êtres chers qu'ils ont laissés parmi nous, songeons à la douleur des blessés, à l'agonie des victimes. Il faut que par les mérites de nos prières et de nos sacrifices, nous les soutenions au moins spirituellement.

11. Et, puisque ce ne sont pas seulement les combattants eux-mêmes qui dans la guerre moderne assurent la protection et procurent le triomphe d'un pays: puisque, contre la guerre que préconisent nos ennemis, c'est aussi l'effort commun de tout le peuple qui doit se dresser, sachons aussi soutenir matériellement nos guerriers, soit par notre travail dans l'industrie ou l'agriculture, soit par notre dévouement aux services auxiliaires. Bien plus, notre participation aux emprunts de guerre, notre fidélité à accepter les diverses mesures d'épargne et de rationnement, notre soumission aux mille contraintes qu'exigent la production, la défense civile et les nécessaires réajustements d'après-guerre, seront tout autant de moyens efficaces de nous dévouer au salut public. D'ailleurs vous l'avez compris et pratiqué de grand coeur.

12. Ajoutons ici que, à la pensée de tant de peuples plongés entièrement dans la douleur et les privations, nous devons bénir le Seigneur de nous avoir jusqu'ici épargnés miséricordieusement.

13. Mais, Nos très chers frères, qu'il Nous soit permis de vous le recommander très fortement, n'attribuons pas la colère du Seigneur par notre légèreté, notre soif de plaisir, notre cupidité. Au contraire, calmons le courroux du Ciel, en rentrant en nous-mêmes et en pensant à nos fautes, et réparons-leur par un véritable esprit de pénitence. Plus nos vies individuelles porteront l'empreinte éclatante d'un christianisme éclairé et agissant, plus les chefs politiques eux-mêmes, Nous voulons l'espérer, se laisseront guider par les principes chrétiens et verront à les appliquer en toute conscience dans les divers champs où ils exercent, en ces heures difficiles, la direction du pays.

14. Sauvegarde l'avenir de notre peuple par la plus parfaite fidélité à la règle des moeurs chrétiennes.

(1) Acta Apostolicae Sedis, XXXIII, 1941, p. 320-321.

Ceux que le devoir a appelés aux camps d'entraînement doivent se rappeler qu'un hérosisme plus haut encore que celui des batailles leur est demandé, celui d'être dignes du nom chrétien et de demeurer fidèles à leurs épouses, à leurs foyers, à leurs familles, celui de ne point profiter des loisirs qui leur seraient accordés, pour trahir leur sang en même temps que leur conscience et gaspiller, au service de plaisirs infâmes, les forces qu'ils doivent au service de leur Dieu et de leur patrie.

15. Et comment ne pas protester hautement ici contre certaines pratiques abominables qui voudraient s'insinuer dans nos moeurs, comme à la faveur de la guerre? Nous voulons dire la recrudescence du vice commercialisé et ces méthodes anticonceptionnelles que des théoriciens sans conscience sont venus prôner impudemment jusque dans les rangs de l'armée.

16. Nous jetons aussi un cri d'alarme contre certains abus lamentables en matière d'alcoolisme. Les chiffres des comptes publics sont à ce sujet plus tristement révélateurs encore que trop de faits qui se passent chaque jour sous nos yeux. Aussi croyons-Nous devoir à ce propos recommander instamment aux autorités publiques et aux chefs militaires d'user de toute leur puissance pour réprimer des désordres si funestes au bien commun et si préjudiciables à une prompte victoire. Car il serait vain d'espérer être une nation forte et virile en son caractère autant que dans sa chair et ses muscles, sans cette maîtrise de soi que seul l'esprit de sacrifice, de renoncement et de discipline est capable de maintenir.

17. Encore avons-Nous lieu de Nous affliger de l'habitude que prennent parfois nos militaires de blasphémer ou de profaner le nom de Dieu. Les officiers se doivent de réprimer un attentat si odieux à toutes les lois divines et humaines. 18. Nous croyons également de Notre devoir d'attirer l'attention des autorités concernées sur le respect dû au jour du Seigneur. L'extrême urgence des mesures de défense et des moyens de combat peut, de quelque façon, justifier la continuation ce jour-là de certains travaux serviles; mais il répugne à la conscience chrétienne que des motifs de lucre s'insinuent sous le couvert de la nécessité. Et le bien supérieur de la nation exige qu'aux travailleurs soient garantis opportunément, le dimanche, un minimum de repos corporel et la facilité de remplir leurs devoirs religieux et de recevoir l'enseignement moral, aliment nécessaire et reconfort de leur âme.

19. Faut-il aussi exprimer l'inquiétude que Nous causent les mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu saines à leur sexe? Sa Sainteté le Pape Pie XII le rappelait récemment: c'est dans les liens de la famille que repose la force et la gloire d'une nation, une nation ne peut subsister avec des familles disloquées (1). Il est grandement à craindre que la dislocation de nos familles ne désaxe aussi toute la vie sociale de notre pays.

20. Nous mettons enfin une fois de plus en garde contre la propagande du communisme athée tous ceux qui ont autorité pour l'enrayer. Combien ne serait-il pas regrettable que la vaillante résistance du peuple russe à ses agresseurs d'ul, par le relâchement des lois qui nous protègent contre les menées subversives des Sans-Dieu, livrer demain notre pays aux discordes et aux luttes de classes que le communisme foment soigneusement. Notre victoire ne serait alors qu'une halte dans la marche vers la révolution; et après avoir guerroyé pour le nom chrétien, nous serions à la merci des ennemis du nom de Dieu lui-même.

21. Il n'est pas nécessaire d'observer, Nos très chers frères, que ces hautes vertus civiques et militaires ne nous seront point possibles sans le secours du ciel que pourra nous obtenir la prière: *In curribus et hi equis: nos autem*

(1) Discours radiophonique du 13 mai 1942.

in nomine Domini Dei nostri invocabimus (Ps. 19, 8); les uns mettent leur confiance dans leurs chars, les autres dans leurs chevaux; quant à nous, c'est le nom de Dieu que nous invoquerons.

22. C'est, en effet, la puissance de Dieu qui assure les définitives victoires. Renouvelons donc tous en nous cette profonde conviction. Nous la recommandons à tous nos valeureux soldats armés de terre, de mer et des airs. Que notre guerre ainsi se spiritualise, que le glaive par lequel on veut vaincre soit le glaive de l'esprit, selon l'invitation qui nous en a été faite par les nations alliées d'Europe.

23. Employons-nous donc tous à mériter d'abord la victoire par nos prières et par notre fidélité religieuse. Que surtout nos militaires, marins et aviateurs, fassent chaque jour à cette fin au moins une prière, par exemple le *Pater* et l'*Ave*, avec les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Qu'ils ne rougissent pas de porter sur eux un signe extérieur de leur foi, médaille, scapulaire, chapelet. Qu'ils profitent du ministère de leurs aumôniers pour mettre ordre à leur conscience et se purifier par la grâce du Sacrement de Pénitence. Qu'ils ne manquent pas, chaque fois que l'occasion leur en est donnée, d'assister au saint Sacrifice de la Messe. Et qu'enfin, ils reçoivent le Pain des forts par la communion sacramentelle. Nous les exhortons à communier une fois chaque mois, le dimanche, pour mieux célébrer le jour du Seigneur.

24. Et c'est une recommandation que Nous voulons faire à tous Nos fidèles, de consacrer spécialement une prière quotidienne et une communion mensuelle, le premier vendredi en particulier, si cela leur est possible, à l'intention de la victoire et de la paix.

25. Ah! oui, prions. Prions pour ces chers enfants du Canada, Nos fils, Nos frères, Nos concitoyens dont un nombre considérable sont tombés déjà dans les combats, et qui constituent l'avant-garde de notre protection et de notre défense. Prions aussi pour nos guerriers chargés de nous conduire à la victoire, mais aussi aux triomphes plus difficiles encore de la paix véritable et des reconstructions sociales d'après-guerre. Car, il ne suffit point de regarder nos ennemis, il faut nous regarder aussi nous-mêmes. Il faut nous rappeler qu'un vainqueur vain si, après avoir triomphé, l'on ne parvenait à établir dans nos sociétés plus de justice et d'équité, un respect plus entier de tous les droits, une meilleure répartition des richesses, une éducation intellectuelle, morale et religieuse plus achevée et mieux assurée au grand nombre.

26. Apprécions bien l'avantage que nous avons, au moins, si nous sauons du totalitarisme les droits de la personne humaine, de pouvoir améliorer nos institutions civiles, en nous inspirant des saines doctrines de la sociologie chrétienne, et de rebâtir demain sur notre sol une société où la religion, le droit et l'équité affermiront la paix véritable dans l'ordre de la justice et de la charité. Alors nos sacrifices d'aujourd'hui les plus coûteux et les plus sanglants n'auront été vains ni devant Dieu ni devant les hommes.

27. Afin d'attirer sur notre patrie, sur ses chefs et sur tous ses fils, la protection et l'assistance du Très-Haut, Nous avons résolu de consacrer solennellement le Canada au Christ-Roi, Souverain universel à qui appartient la domination du monde, *a mari usque ad mare* (Ps. 71, 8). Puisse cette consécration hâter sur notre peuple et sur tous les peuples de la terre l'avènement du règne du Christ, règne de vérité et de vie, règne de sainteté et de grâce, règne de justice, d'amour et de paix. (Préface de la Messe du Christ Roi).

28. Nous prononcerons Nous-mêmes, chacun pour son diocèse, le dimanche quatorze juin, solennité de la fête du Saint Sacrement exposé, la consécration au Christ Roi; les Curés et les Recteurs d'églises d'oratoires la prononceront pour leur paroisse ou leur communauté; et Nous recommandons à tous les chefs de famille de la réciter aussi dans leur foyer.

29. Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue dans toutes les églises paroissiales et en chapelle dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Québec, au Palais cardinal, sous Notre seing et sous le contreseing du Chancelier de l'Archevêché de Québec, en la fête de la Très Sainte Trinité, le trente et unième jour du mois de mai, l'an du Seigneur mil neuf cent quarante-deux.

† J.-M. Rodrigue, Cardinal Vicaire, O.M.I., Archevêque de Québec; Arthur, Archevêque de Saint-Boniface; Alfred-Arthur, Archevêque de Winnipeg; William Mark, Archevêque de Vancouver; Michael Joseph, Archevêque de Kingston; James Charles, Archevêque de Toronto; Peter Joseph, Archevêque de Regina; John Hugh, Archevêque d'Edmonton; John Thomas, Archevêque de Halifax; Gabriel, O.M.I., Archevêque titulaire de Garella, Vicaire Apostolique du Mackenzie; Alexandre, Archevêque d'Ottawa; Joseph, Archevêque de Montréal; Georges, Archevêque titulaire d'Anchido, Coadjuteur de Saint-Boniface; James, Evêque d'Antigonish; Emile-Marie, O.M.I., Evêque titulaire de Tenture, Vicaire Apostolique du Yukon; Joseph-Eugène, Evêque de Mont-Laurier; François-Xavier, Evêque de Gaspé; Louis, O.M.I., Evêque de Timmins; Fabien-Zoël, Evêque de Saint-Hyacinthe; Joseph-Alfred, Evêque de Valleyfield; John Thomas, Evêque de London; Alfred-Odilon, Evêque des Trois-Rivières; Joseph-Omer, Evêque titulaire de Dobro, Auxiliaire de Québec; Georges, Evêque de Rimouski; Joseph-Arthur, Evêque de Joliette; Basile-Vladimir, Evêque titulaire d'Abido, Exarque Apostolique pour les fidèles ukrainiens de rite byzantin; Joseph, O.M.I., Evêque de Gravelbourg; Gerald, C.S.S.R., Evêque de Saskatoon; Joseph-Alfred, Evêque de Peterborough; Joseph-Alfred, Evêque d'Amos; Arsène, O.M.I., Evêque titulaire de Ptolemais en Phénicie, Vicaire Apostolique de la Baie d'Hudson; Martin, O.M.I., Evêque titulaire de Bonaventure, Vicaire Apostolique du Keewatin; Anastase, Evêque de Saint-Jean-de-Québec; Emmanuel Hubert, Evêque du Sault Sainte-Marie; Francis, Evêque de Calgary; Jean, O.M.I., Evêque titulaire de Rhodiapolis, Coadjuteur du Yukon; Patrick Albert, C.J.M., Evêque de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick; Martin Michael, Evêque de Nelson; John, Evêque de Victoria; Charles Leo, Evêque de Pembroke; Joseph, Evêque de Hamilton; Philippe, Evêque de Sherbrooke; Réginald, O.P., Evêque de Prince-Albert; Ubald, O.M.I., Evêque titulaire de Risino, Vicaire Apostolique de Grouard; Napoléon-Alexandre, C.J.M., Evêque titulaire de Lima, Vicaire Apostolique du Golfe Saint-Laurent; Albini, Evêque de Nicolet; Arthur, Evêque titulaire de Vila, Coadjuteur de Saint-Hyacinthe; Henri, O.M.I., Evêque titulaire de Perre, Vicaire Apostolique de la Baie James; Georges, Evêque de Chicoutimi; Joseph-Marie, O.M.I., Evêque titulaire d'Adramyte, Coadjuteur du Mackenzie; Albini, Evêque de Hearst; Edward, Quentin, Evêque titulaire de Saléna, Auxiliaire de Vancouver; Rosario, Evêque d'Alexandria; Conrad, Evêque titulaire d'Aréna, Auxiliaire de Montréal; Lawrence Patrick, Evêque titulaire d'Opos, Auxiliaire de Montréal; Severin Gertken, O.S.B., Abbé-Ordinaire de St-Pierre de Munster; François Daigle, Vicaire Capitulaire de Moncton; Norbert Robichaud, Vicaire Capitulaire de Bathurst.

Par mandement de Son Eminence et de Leurs Excellences, Paul Bernier, prêtre, C.S., Chancelier de l'Archevêché de Québec, Chancellerie de l'Archevêché, Québec, Canada.

Consécration au Christ-Roi

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard sur nous, qui sommes humblement prosternés devant votre autel (1). Nous sommes à vous, nous voulons être à vous; et, afin de vous être plus étroitement unis, voici que, ce jour, chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré Coeur.

Beaucoup ne vous ont jamais connu; beaucoup ont méprisé vos commandements et vous ont renié. Miséricordieux Jésus, ayez pitié des uns et des autres et ramenez-les tous à votre Sacré Coeur. Seigneur, soyez le Roi, non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodiges qui vous ont abandonné; faites qu'ils rentrent bientôt dans la maison paternelle pour qu'ils ne périssent pas de misère et de faim.

Soyez le Roi de ceux qui vivent dans l'erreur ou que la discorde a séparés de vous; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin que bientôt il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Soyez le Roi de tous ceux qui sont encore égarés dans les ténèbres de l'idolâtrie ou de l'islamisme, et ne refusez pas de les attirer tous à la lumière de votre royaume. Regardez enfin avec miséricorde les enfants de ce peuple qui fut jadis préféré; que sur eux aussi descende, mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption, le Sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes.

Accordez, Seigneur, à votre Eglise une liberté sûre et sans entraves; accordez à tous les peuples l'ordre et la paix; faites que, d'un pôle du monde à l'autre, une seule voix retentisse: Loué soit le Divin Coeur qui nous a acquis le salut, à Lui honneur et gloire dans tous les siècles. R. Ainsi soit-il.

(1) Hors des églises et des oratoires, au lieu de: devant votre autel, on dit: en votre présence.

A Polytechnique

Le palmarès

Les nouveaux ingénieurs — Prix

L'Ecole polytechnique de Montréal communique le palmarès de l'année académique qui vient de s'écouler. M. R.-Albert de Villiers reçoit son grade d'ingénieur non seulement avec distinction, mais avec plusieurs prix et médailles, comme on verra plus bas. Voici au complet le palmarès de cette Ecole:

Ingénieurs civils et bacheliers en Sciences appliquées

Ingénieurs avec distinction: de Villiers, R. Albert. M. de Villiers a aussi obtenu la médaille de bronze de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève finissant premier de sa promotion pour toute la durée des études et dont la moyenne générale des points est au moins 80%. M. de Villiers reçoit aussi la médaille d'argent de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève classé premier aux cours de physique et d'électrotechnique. Marsola, Irène.

Ingénieurs avec succès: Brasseur, Lucien. Ste-Marie, André. M. Ste-Marie a aussi obtenu la médaille de bronze de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève finissant premier de sa promotion pour toute la durée des études et dont la moyenne générale des points est au moins 80%. M. de Villiers reçoit aussi la médaille d'argent de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève classé premier aux cours de physique et d'électrotechnique. Marsola, Irène.

Prix décernés à des élèves non finissants

Prix de l'Engineering Institute of Canada (\$25.00) — Audet, Henri. Prix de la Banque d'Epargne: Prix d'ordre: Labrecque, Marcel. Labrecque, Fernand. Prix de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (\$10.00) Attribué à l'élève de troisième année ayant le mieux réussi en mathématiques, physique et chimie: Roy, Léo-Paul.

Les "collets blancs" aux Etats-Unis

La Cour suprême décide qu'ils ont droit à une rémunération pour travail supplémentaire même lorsqu'ils reçoivent un salaire hebdomadaire fixe supérieur au minimum exigé par la loi du salaire horaire.

Washington, 9 (A.P.) — La Cour suprême des Etats-Unis a confirmé hier la prétention du gouvernement que les "collets blancs" ont droit à une rémunération supplémentaire pour leur travail supplémentaire, même en l'absence d'un contrat comportant un salaire horaire, et même s'ils reçoivent un salaire hebdomadaire fixe plus élevé que le montant exigé par la loi sur le salaire horaire.

Deux arrêts ont été rendus par le tribunal sur cette question. Dans un cas le tribunal a déclaré que la loi du salaire horaire a pour but de faire payer le travail supplémentaire à temps et demi du salaire régulier, lorsque le salaire régulier est au-dessus du minimum aussi bien que lorsque ce salaire est au minimum. Il s'agissait d'une poursuite d'un ancien employé de l'Overnight Motor Transportation Company, Inc., de Baltimore, qui réclamait un supplément de salaire de cette firme. La décision a été rendue par 8 juges contre 1.

Dans l'autre cause, décidée par 5 juges contre 4, la Cour a conclu que la A. H. Belo Corporation, editrice du *Dallas (Texas) Morning News*, et propriétaire du poste de radio WFAA, avait raison de baser la rémunération du travail supplémentaire sur un salaire horaire déterminé par contrat.

Consécration au Christ-Roi

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard sur nous, qui sommes humblement prosternés devant votre autel (1). Nous sommes à vous, nous voulons être à vous; et, afin de vous être plus étroitement unis, voici que, ce jour, chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré Coeur.

Beaucoup ne vous ont jamais connu; beaucoup ont méprisé vos commandements et vous ont renié. Miséricordieux Jésus, ayez pitié des uns et des autres et ramenez-les tous à votre Sacré Coeur. Seigneur, soyez le Roi, non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodiges qui vous ont abandonné; faites qu'ils rentrent bientôt dans la maison paternelle pour qu'ils ne périssent pas de misère et de faim.

Soyez le Roi de ceux qui vivent dans l'erreur ou que la discorde a séparés de vous; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin que bientôt il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Soyez le Roi de tous ceux qui sont encore égarés dans les ténèbres de l'idolâtrie ou de l'islamisme, et ne refusez pas de les attirer tous à la lumière de votre royaume. Regardez enfin avec miséricorde les enfants de ce peuple qui fut jadis préféré; que sur eux aussi descende, mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption, le Sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes.

Accordez, Seigneur, à votre Eglise une liberté sûre et sans entraves; accordez à tous les peuples l'ordre et la paix; faites que, d'un pôle du monde à l'autre, une seule voix retentisse: Loué soit le Divin Coeur qui nous a acquis le salut, à Lui honneur et gloire dans tous les siècles. R. Ainsi soit-il.

(1) Hors des églises et des oratoires, au lieu de: devant votre autel, on dit: en votre présence.

A Polytechnique

Le palmarès

Les nouveaux ingénieurs — Prix

L'Ecole polytechnique de Montréal communique le palmarès de l'année académique qui vient de s'écouler. M. R.-Albert de Villiers reçoit son grade d'ingénieur non seulement avec distinction, mais avec plusieurs prix et médailles, comme on verra plus bas. Voici au complet le palmarès de cette Ecole:

Ingénieurs civils et bacheliers en Sciences appliquées

Ingénieurs avec distinction: de Villiers, R. Albert. M. de Villiers a aussi obtenu la médaille de bronze de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève finissant premier de sa promotion pour toute la durée des études et dont la moyenne générale des points est au moins 80%. M. de Villiers reçoit aussi la médaille d'argent de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève classé premier aux cours de physique et d'électrotechnique. Marsola, Irène.

Ingénieurs avec succès: Brasseur, Lucien. Ste-Marie, André. M. Ste-Marie a aussi obtenu la médaille de bronze de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève finissant premier de sa promotion pour toute la durée des études et dont la moyenne générale des points est au moins 80%. M. de Villiers reçoit aussi la médaille d'argent de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, décernée à l'élève classé premier aux cours de physique et d'électrotechnique. Marsola, Irène.

Prix décernés à des élèves non finissants

Prix de l'Engineering Institute of Canada (\$25.00) — Audet, Henri. Prix de la Banque d'Epargne: Prix d'ordre: Labrecque, Marcel. Labrecque, Fernand. Prix de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (\$10.00) Attribué à l'élève de troisième année ayant le mieux réussi en mathématiques, physique et chimie: Roy, Léo-Paul.

au nord de la rue Ontario. C'est une explosion dans un poêle à pétrole qui aurait été cause de l'incendie. Les flammes ravagèrent complètement un logis où habitait M. C.P. Piché, et sa famille. M. Piché, âgé de 35 ans, reculé des blessures à la main droite quand l'explosion se produisit. Le lieutenant Emery Roy et le pompier R. Oumet, tous deux de la caserne n° 13 (rue Ste-Catherine, à Hochelaga), ainsi que le pompier Emile Houle, de la caserne n° 45 (à Maisonneuve), se blesserent aux mains et aux pieds en combattant l'incendie. Tous furent pansés sur les lieux et les trois pompiers continuèrent leur travail. On estime les dégâts à \$3,000.

Un vieillard âgé d'environ 70 ans, est tombé mort hier après-midi, vers cinq heures, au cimetière de la Côte des Neiges. Son corps a été transporté à la morgue. Il s'agit d'un M. Bissonnette, qui demeurait à 2041 rue Cuvillier, à Hochelaga. Selon un rapport de la police, le vieillard causait avec des terrassiers près d'un abri à outils quand il s'affaissa, apparemment foudroyé d'une crise cardiaque.

La Suède importera des vins de France

Stockholm, Suède, 9. — La Suède reprendra bientôt à importer des vins et liqueurs de France, à la suite d'un accord commercial intervenu entre les deux pays. L'accord a exigé des négociations de six mois.

D'après cet accord, la France et la Suède échangeront des marchandises pour une valeur de \$2,500,000 chacune. Les vins et spiritueux figurent dans ce montant pour \$1,000,000. La Suède enverra à la France du fer, des machines, des vivres, etc. Les envois se feront sous la surveillance de l'Etat, mais par des entreprises privées.

Exposition de l'Institution des Sourds-Muets

Cette semaine, du 8 au 14 juin inclusivement, à l'Institution des Sourds-Muets, 7400 boul. Saint-Laurent, il y a exposition de travail d'élèves et autres: dessins, travaux de menuiserie, gravures artistiques, collection des bois du Canada, etc. Heures d'admission: de 9h à 11h. a.m., de 2h à 4h p.m., et de 7h à 9h. p.m. Le public est cordialement invité à visiter cette intéressante exposition. (Communiqué)

Gaz empoisonnés

Tokyo, 9 (A.P.). — Tomokaz Hori, porte-parole japonais, a nié hier que les Japonais emploient le gaz empoisonnés contre les Chinois. "Le Japon n'a jamais, jusqu'ici, utilisé le gaz empoisonnés et n'a pas l'intention de le faire à moins que l'ennemi viole la loi internationale."

Avez-vous besoin de bons livres. Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

"Pas d'éducation nazie pour mes enfants!"



"J'ai lu comment les Nazis prennent les enfants tout jeunes pour en faire des brutes. J'estime que c'est à moi et aux autres mères canadiennes de faire comprendre à nos enfants qu'ils doivent s'imposer des sacrifices pour conserver leur liberté."

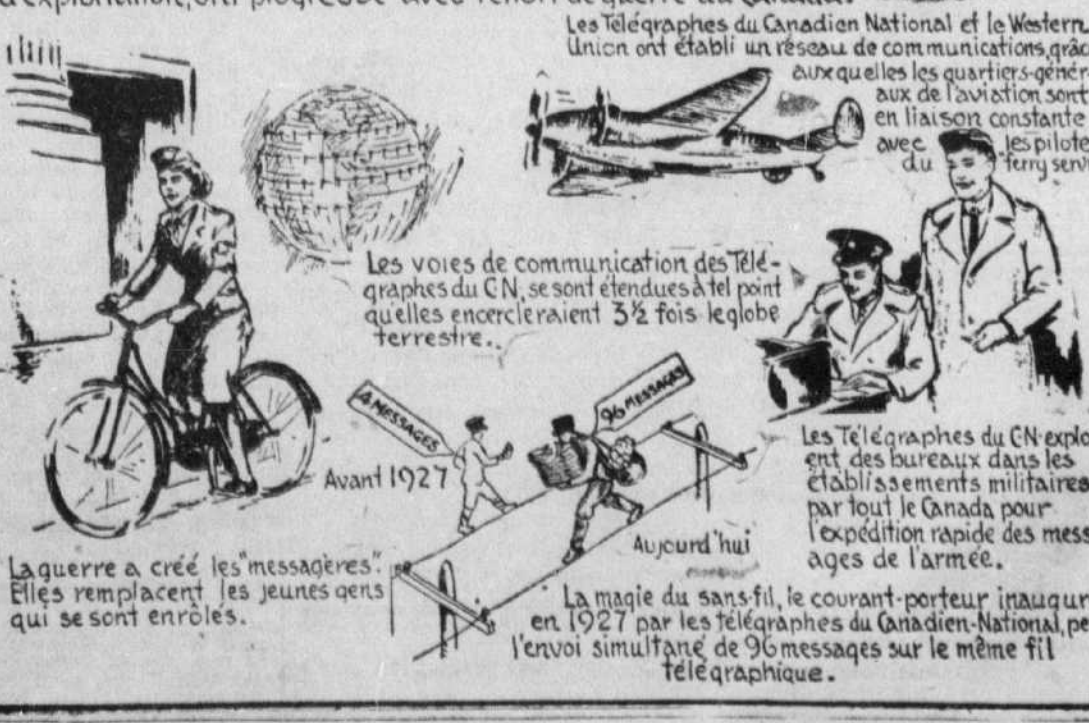
"C'est pourquoi je fais acheter chaque semaine à mes enfants des Timbres d'Epargne de guerre. Je leur fais comprendre les bienfaits de la liberté pour laquelle combattent leurs aînés. Ils doivent donc, eux aussi, renoncer à quelque chose; je leur explique qu'ils seront bien contents, quand ils seront grands, de recevoir \$5 pour les \$4 qu'ils auront épargnés aujourd'hui."

Achetez des Timbres d'Epargne de guerre dans les banques, les bureaux de poste, les pharmacies, les épiceries et autres magasins.

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE. W87-P

LES CHEMINS DE FER EN TEMPS DE GUERRE... Par Thurstan Topham

La guerre a créé un échange énorme de rapides communications écrites. Les compagnies canadiennes de télégraphes, en améliorant leurs modes d'exploitation, ont progressé avec l'effort de guerre du Canada.



La magie du sans-fil, le courant-porteur inauguré en 1927 par les télégraphes du Canadian-National, permet l'envoi simultané de 96 messages sur le même fil télégraphique.

A Ottawa

(suite de la première page)
L'essence et nos gisements de pétrole

La Chambre s'est intéressée au problème de l'essence. Il paraît que sous ce rapport, d'après M. Howe, la situation s'améliore légèrement. Tout de même le problème reste sérieux. A cause de cela, M. J.-H. Roy, député de Gaspé, a demandé au ministre si le gouvernement explorait les champs pétrolifères de la Gaspésie. M. Howe a répondu que le gouvernement ne se livre pas au perçage des puits. De plus, il n'est pas encore démontré que les champs pétrolifères de la Gaspésie pourraient être exploités avantageusement. Dans les circonstances, le gouvernement n'agit pas sagement s'il tentait de les développer. Cette façon de répondre n'a pas satisfait M. John Blackmore, leader des créditistes; il a demandé au ministre si le gouvernement compte uniquement sur les entreprises et sur l'initiative privée pour explorer les champs pétrolifères et perfore les puits. Le gouvernement ne dirige-t-il pas cette industrie de quelque manière?

Assurément, de répliquer le ministre. Les experts du ministère déploient beaucoup d'activité dans les régions où il existe des possibilités connues. La politique du gouvernement n'est pas d'encourager le perçage de puits dans les régions qu'on ne juge pas favorables du point de vue rendement. M. John Blackmore est revenu à la charge. Par quels moyens, a-t-il demandé, le gouvernement encourage-t-il les entreprises à creuser les puits? Nous permettons, a répondu le ministre, à des gens compétents de faire des travaux dans certaines régions. Le député de Gaspé, M. J.-H. Roy, a alors demandé au ministre s'il avait demandé un rapport à M. Jones (géologue qui a déjà fait enquête sur les terrains pétrolifères de la Gaspésie). Cet ingénieur a travaillé dans la région pendant une vingtaine d'années et il la connaît très bien. M. Howe a fini par répondre qu'il serait heureux de s'enquérir à ce sujet.

Emprunt de \$750 millions

La Chambre a adopté la résolution suivante du ministre des Finances: "Que le gouvernement en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt, sous l'empire de la loi du revenu consolidé et de la vérification 1931, une somme globale qui ne dépassera pas sept cent cinquante millions de dollars, pour rembourser ou racheter la totalité ou toute partie des emprunts ou des obligations du Canada, et aussi pour acheter des titres qui ne sont pas échus, et pour des ouvrages publics et autres fins générales". La discussion a été brève. On retrouve la même résolution depuis quelques années au feuilletton de la Chambre. Les députés ont approuvé la résolution et le bill en première lecture.

Crédits de guerre

Le débat a ensuite repris sur les crédits de guerre de \$2,000,000,000. Cela n'a pas été d'un intérêt soutenu. A un moment de la soirée il y avait que trente-deux députés à la Chambre. L'un des rares points à mériter d'être relevés se rapporte au commerce des boissons alcooliques. Le révérend T. C. Douglas, membre de la C. C. F., et député de Weyburn, a demandé au ministre d'expliquer comment il se fait que l'industrie des boissons alcooliques ne soit en rien affectée par les restrictions de guerre, alors que l'on rationne le sucre, le café et le thé. (Un député a dit, il y a quelque temps déjà, que l'on ne peut pas gagner la guerre le verre à la main).

L'alcool et la guerre

Le ministre des Finances a répondu que les boissons alcooliques ne font pas partie de la classe des articles ou denrées rationnées. (C'est première explication n'est guère lumineuse: l'alcool n'est pas rationné parce qu'il n'entre pas dans la catégorie des articles rationnés...) La seconde explication a été plus inintelligible, bien que fort discutée. La production des boissons alcooliques, d'après le ministre, ne nuit pas à l'effort de guerre. De plus, à quoi bon faire de l'agitation à ce sujet au Parlement fédéral? La question relève des provinces. Il est répréhensible de se plaindre que l'on a envoyé de la bière aux soldats qui combattent en Libye... "Je ne dis pas que la vente des

boissons alcooliques ne devrait pas être réduite, a déclaré le ministre. Mais parlons de la question avec bon sens". Le commerce des boissons était taxé lourdement avant la guerre. Depuis le début des hostilités, les taxes ont plus que doublé. En tout cas, il n'y a pas une province qui désire que le Parlement fédéral légifère en la matière.

M. Meighen et les pompiers

Hier soir il y avait manifestation sur l'esplanade parlementaire en l'honneur des pompiers canadiens qui ont offert leurs services pour aller combattre les incendies en Grande-Bretagne. Des pompiers ont pratiqué certains exercices de sauvetage. Quelques-uns sautaient d'une fenêtre de l'édifice central et ils étaient cueillis par des équipes bien dressées à ce genre de travail. Les pompiers sautaient, paraît-il, de la fenêtre du bureau occupé précédemment par M. Arthur Meighen, alors leader conservateur au Sénat. Comme maître d'acrobatie, M. Arthur Meighen aurait pu en remontrer aux exécutants. Pas un ne savait comme lui faire de savantes pirouettes et des plongeon audacieux. Malheureusement, trop confiant en ses forces et en son habileté, M. Meighen s'est cassé les reins lors de son dernier plongeon. Souhaitons meilleur sort à nos Canadiens qui vont combattre les incendies outre-mer. Souhaitons-leur aussi plus de succès que M. Meighen; car tout ce que ce dernier a jamais obtenu, au cours de sa carrière politique, ce fut l'enthousiasme de ses partisans et des électeurs.

Léopold RICHER

Bloc-notes

(suite de la première page)

le plaisir de l'être. Ce qui arrive tout de même par-ci par-là, même trop souvent.

Nous avions récemment l'occasion de signaler le cas de certains voyageurs de commerce, de l'épicerie en gros, qui ne peuvent obtenir les quantités d'essence qui leur sont nécessaires pour l'exercice normal de leur métier. Ne pouvant se servir de leurs propres voitures pour visiter leurs clients dans les régions rurales, ils ont recours au taxi. Du rationnement stupide auquel ils sont soumis ne résulte donc aucune économie d'essence; par contre, leurs frais de voyage se trouvent considérablement accrus. Un rationnement pratiqué avec un peu plus d'intelligence, de simple bon sens, vaudrait certes beaucoup mieux pour tout le monde, quand bien même contrôleur et sous-contrôleurs se verraient pour cela dans la nécessité de restreindre un peu leur propre intransigence.

Les décrets de rationnement ne reçoivent-ils pas de temps en temps des accres qui ne sont pas justifiées? La priorité pour du caoutchouc faite à des industriels qui se livrent à la fabrication de produits anticonceptionnels — nous avons eu l'occasion de signaler le cas, hier, sous cette même rubrique — n'est-elle pas, par exemple, condamnable absolument? On permet l'utilisation du caoutchouc, matière devenue extrêmement rare, à des fins de pareille immoralité, mais l'on mesure parcimonieusement l'essence à des voyageurs de commerce, exerçant avec honnêteté leur métier. Cela peut paraître invraisemblable mais c'est quand même un fait.

Les médecins se plaignent

Les médecins, à ce qu'on rapporte, se trouvent, quant à l'essence, dans une situation aussi pénible que les voyageurs de commerce. Un médecin du Theford-les-Mines, le Dr Paul Marcoux, expose le cas dans une lettre qu'il adresse au Collège des Médecins, il demande à celui-ci d'intervenir au nom de tous, de protester en leur nom collectif.

La lettre que le Dr Marcoux fait tenir au registraire du Collège des Médecins, le Dr Eugène Prud'homme, à Montréal, en date du 8 juin, est formulée dans les termes suivants:

"Nous désirons protester contre les décisions arbitraires et stupides de la Régie des huiles. On nous demande de retourner notre carnet d'essence B-1 pour le remplacer par un carnet B-1. Nous ne disposons alors que de 440 gallons d'essence.

"Pour nos stricts besoins professionnels, nous dépensons 10 gallons par semaine, l'hiver, davantage. Il nous est impossible de faire aucun voyage de plaisance; pourtant, nous y avons droit comme les automobilistes de la catégorie A. Nous protestons énergiquement et nous vous demandons d'annuler une campagne contre la Régie des huiles. Le public doit être mis au courant de la situation qui nous est faite; ce sera notre meilleur avocat. En effet, nous devons renoncer à faire entendre raison à des fonctionnaires qui ont perdu la tête. Ces messieurs décident de nos besoins et font office de juge.

"Nous avons besoin d'au moins 520 gallons d'essence, sinon, nous devons circuler à pied et laisser mourir les patients qui ont un besoin urgent de soins médicaux. Nous espérons donc que vous dénoncerez ces mesures injustifiées auprès de l'Ineffable M. Cottrille et que votre campagne énergique fera réfléchir le gouvernement en voie de bousculer une profession qui utilise l'automobile pour le plus grand bien de la société."

Juges sans appel

Le Dr Marcoux souligne le fait que les sous-contrôleurs du pétrole pointent des décisions avec toute l'autorité de juges sans appel; cela paraît bien être le comble de l'absurdité; c'est d'autant plus absurde que les sous-contrôleurs régionaux exercent leurs pouvoirs sur des territoires beaucoup trop étendus pour qu'ils puissent se rendre compte des besoins véritables de leurs divers ressortissants. Les automobilistes de toutes les catégories sont partout versés dans des classes ou des groupes établis fort arbitrairement et partout les mêmes. Pourtant, le problème du transport automobile varie beaucoup d'une région à l'autre; il n'est pas le même en Abitibi, au Témiscamingue, dans les autres régions nouvelles, et dans la vieille provin-

ce; il n'est pas le même dans les régions rurales et dans les villes. Une distinction s'impose encore, entre celui qui se sert de l'automobile pour son plaisir, pour la promenade, et celui qui s'en sert dans l'exercice de son métier et de sa profession. Si l'on fait tant que de maintenir la classe "A", celle des automobilistes qui roulent pour leur agrément, ne doit-on pas reconnaître, ainsi que le demande le Dr Marcoux dans sa lettre, le droit de promenade de ceux pour qui l'automobile est un instrument de travail? Cela paraît d'élémentaire justice mais cela n'est pas reconnu en fait. Celui qui se sert de l'automobile pour son travail n'a pas droit à l'essence pour se promener.

En temps de guerre et de disette les rationnements peuvent devenir d'absolue nécessité. Encore faut-il qu'ils s'organisent selon la justice, l'équité, le bon sens et aussi, selon la morale et dans le respect de la moralité. Ce qu'on oublie parfois de faire.

La part du bilinguisme

En réponse à une question que le député de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, avait inscrite au feuillet des Communiqués, le ministre de la Défense nationale, M. Ralston, a déclaré que sur 783 fonctionnaires, dont les noms apparaissent dans l'indicateur téléphonique de son ministère, 509 ne sont pas bilingues et que 140 parlent l'anglais et le français; que 649 des 783 fonctionnaires sont des résidents au Canada depuis plus de cinq ans; que 130 fonctionnaires ont quitté les quartiers généraux de l'armée depuis leurs inscriptions à l'indicateur téléphonique et que l'on n'a pas de renseignements disponibles à leur sujet.

Tout cela est aussi mathématiquement limpide que beaucoup d'autres chiffres qui sont éventuellement cités à la Chambre des Communes.

Sans trop solliciter les chiffres, il en ressort toutefois que 134 des fonctionnaires du ministère de M. Ralston ne sont pas au pays depuis plus de cinq ans; et que ce groupe est presque aussi nombreux que celui des fonctionnaires bilingues de ce même ministère, au nombre de 140 seulement. Et ce groupe de 140 bilingues ne comprend pas nécessairement que des Canadiens français. Il est en effet deux sortes de bilinguismes, ordinairement reconnus dans les cercles du fonctionnarisme fédéral: le bilinguisme des Canadiens français qui, eux, doivent savoir l'anglais parfaitement, pour le comprendre, le parler, le lire et l'écrire; le bilinguisme des autres qui peut très bien consister en une légère connaissance du français.

Il serait en tout cas curieux de savoir combien de Canadiens français se trouvent dans le groupe des 140 fonctionnaires bilingues du colonel Ralston. Que M. Pouliot demande et obtienne un peu plus d'informations, et nous ne serions pas surpris d'apprendre que les fonctionnaires qui ne sont des résidents du Canada que depuis cinq ans ou moins sont plus nombreux que les fonctionnaires canadiens-français, résidents du Canada depuis toujours.

9-VI-42

Emile BENOIST

Citation d'actualité

"Arracher le pouvoir aux mains des cliques de partis; placer au-dessus des intérêts individuels les intérêts communs de tous, les intérêts de la nation; protéger l'Etat contre les griffes de minorités audacieuses; le tenir en contact continu avec les besoins et les aspirations de la nation; organiser la société du haut en bas, dans toutes les manifestations de la vie collective, de la famille jusqu'aux corps administratifs et aux corporations morales et économiques; incorporer tout cela dans l'Etat, qui en deviendrait en quelque sorte l'expression vivante; voilà ce qui est faire de la souveraineté de la nation une chose réelle et animée."

SALAZAR (citation de Salazar dit... éditions S.P.N., Lisbonne).

Un chef du service de la main-d'œuvre française en Allemagne

Vichy. — Le Journal Officiel publie un arrêté nommant chef du service de la main-d'œuvre française en Allemagne M. Bruneton, industriel.

MM. Jacques Chevalier, Marc d'Humières, Robert Jacquinet et Louis Fourancheau sont désignés également comme délégués inspecteurs en Allemagne.

L'Art dans les fleurs

LA PATRIE, Fleuriste
Service télégraphique partout
Radio-programme C.H.L.P.
le jeudi entre 12.15 et 12.30 h.
Serve chaude attenant au studio
168 STE-CATHERINE EST
PL. 1786-87
J.-R. BRULE, prop.
Membre du Kiwanis.
Prés. Ass. Fleuristes de M.

VIENT DE PARAÎTRE

MON HISTOIRE SAINTE

Album à colorier

Voici un nouvel album qui donnera satisfaction aux éducateurs et fera les délices des enfants.

Tout le monde sait que l'image a beaucoup d'influence sur les jeunes esprits, c'est donc un puissant moyen d'enseignement; par le coloriage l'enfant se récréait utilement et agréablement, c'est donc faire oeuvre utile que de lui mettre entre les mains des albums qui répondent exactement à ces deux buts.

Les dessins de cet album qui couvrent l'ancien et le nouveau testament rappelleront aux écoliers leurs leçons de catéchisme, et, après les avoir coloriés facilement puisque les couleurs à employer sont indiquées, ces faits de l'Histoire Sainte se fixeront plus sûrement dans leur mémoire.

Pour les prix de fin d'année scolaire, les Directeurs et Directrices de maisons d'éducation, les prêtres chargés des leçons de catéchisme seront heureux de mettre quelque chose de nouveau entre les mains de leurs jeunes turbulents.

Au comptoir, 25¢; par la poste 30¢.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

EXPOSITIONS

157 oeuvres de Clarence Gagnon

Au musée provincial

Québec, 9 (D.N.C.) — Mardi le 16 juin, M. Hector Perrier ouvrira au musée de la province de Québec une exposition rétrospective de Clarence Gagnon. L'exposition a été organisée sous les soins de M. Paul Rainville, conservateur du musée, qui a voulu rendre cet hommage à la mémoire du grand peintre.

157 oeuvres de Clarence Gagnon seront exposées, parmi lesquelles les originaux des peintures qui ornent la grande édition du roman "Maria Chapdelaine", de Louis Hémond. Ces tableaux, on s'en vient tout être prêts à Rideau Hall pour être placés dans les chambres de Leurs Majestés le roi et la reine, lors de leur visite au Canada en 1939.

Au château de Ramezay

La Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal a organisé au musée du château de Ramezay une exposition à l'occasion du troisième centenaire de Montréal.

Cette exposition groupe de multiples pièces se rattachant au Montréal d'avant 1760. L'exposition restera ouverte jusqu'au 21 juin.

On y remarque de nombreuses cartes, dont une de la main de Champlain et datant de 1611, des livres et d'autres documents, des objets qui étaient à l'usage des premiers habitants de Ville-Marie, en fin des médailles et des pièces de monnaie, sans oublier quelques échantillons de la monnaie de cartes.

L'exposition mérite une visite prolongée.

Exposition photographique des hôpitaux de Montréal

Les hôpitaux de Montréal font le sujet de la nouvelle exposition de documents historiques et photographiques qui s'ouvre aujourd'hui dans le grand hall de la gare Windsor, en marge de la célébration du troisième centenaire de Montréal. On se rappellera que Son Honneur le Maire Adhémar Raynault, accompagné de M. D. C. Coleman, président du Pacifique Canadien, inaugurerait il y a une couple de semaines l'exposition permanente qui, au cours de l'été, passera en revue les phases principales du développement de Montréal au cours des trois siècles de son existence.

L'exposition sera consacrée durant la prochaine quinzaine aux hôpitaux et institutions médicales de Montréal. Le plus important de ceux-ci est l'Hôtel-Dieu, qui fut fondé en 1644 par Jeanne Mance. Le progrès de cet hôpital est illustré par des photographies et des dessins représentant la bâtisse telle qu'elle était dès les premiers temps de la colonie, en 1644, et 200 ans plus tard, en 1860. De plus il y a une photo de l'immeuble tel qu'on peut le voir aujourd'hui.

On remarque aussi le Montréal Neurological Institute, qui est une affiliation du Royal Victoria Hospital, fondé en 1877 par lord Mount Stephen, ancien président du Pacifique Canadien.

Les différents geures d'hôpitaux qui sont représentés à cette exposition historique comprennent des hôpitaux de maternité, des hôpitaux pour enfants, des hospices pour vieillards et des maisons pour les maladies mentales.

Arts domestiques

Québec, 9 (D.N.C.) — M. O.-A. Bériau, directeur des arts domestiques dans la province, nous a déclaré ce matin que la grande exposition d'arts domestiques qui s'ouvrira demain comprendra une couple de mille exhibits et qu'on verra les travaux de quelques centaines d'artistes de chez nous. Toutes les parties de la province seront représentées. On attachera une importance spéciale aux céramistes paysans de la Beauce. Depuis qu'une école de céramique a été ouverte dans la Beauce, des résultats magnifiques ont été obtenus.

Comme la culture du lin a été intensifiée en ces dernières années il est tout naturel que la toile paysanne soit à l'honneur. Les visiteurs, nous a déclaré M. Bériau, verront des exhibits superbes dans ce domaine. En 1933 le service cultivait 28 acres de lin. L'an dernier, on en a cultivé 28,000 acres. C'est un développement vraiment prodigieux. Il a été encouragé par les nécessités de la guerre.

Les produits de lin sont largement utilisés dans l'armée, surtout pour la fabrication des avions. L'an dernier, les ménagères ont eu la permission de garder autant de filasse qu'elles en avaient besoin pour fins domestiques et la balance de la production a été envoyée en Angleterre. Cette année, la production est envoyée à la fois en Angleterre et aux Etats-Unis.

L'exposition des arts domestiques sera ouverte demain, à midi, par sir Eugène et lady Fiset.

ETATS-UNIS

Limites des libertés constitutionnelles

Arrêt majoritaire de la Cour suprême au sujet des Témoins de Jéhovah

Washington, 9 (A.P.) — La Cour suprême des Etats-Unis a déclaré dans un arrêt hier que la liberté de parole, la liberté de la presse et la liberté religieuse peuvent être l'objet d'une réglementation par les pouvoirs législatifs quant aux temps, aux endroits et aux méthodes.

Les droits dont parle notre constitution, a dit le tribunal, ne sont pas absolus au point de pouvoir être exercés sans tenir compte d'autres privilèges précieux, protégés par le même instrument organique.

Ces principes ont été formulés dans un arrêt qui confirmait le droit de trois villes d'imposer le paiement de licences pour les membres de la secte des Témoins de Jéhovah, qui distribuent de la littérature religieuse pour laquelle ils demandent des contributions.

Cet arrêt a été rendu par la majorité du tribunal — cinq juges contre quatre. M. le juge en chef Stone et M. le juge Murphy ont exprimé avec vigueur leur dissidence, et MM. les juges Black et Douglas ont adopté la même opinion.

Les trois derniers ont modifié leur attitude de la cause célèbre de 1940 où le tribunal a déclaré constitutionnelle une loi de la Pennsylvanie qui obligeait les écoliers à prononcer un engagement d'allégeance envers le drapeau états-unien.

Cette loi avait été attaquée par les Témoins de Jéhovah qui prétendaient qu'elle venait en conflit avec leurs convictions religieuses qui comportent qu'on ne doit allégerer qu'à Dieu.

Les juges Black, Douglas et Murphy ont dit que la décision majoritaire d'hier supprime ou tend à supprimer le libre exercice d'une religion pratiquée par un groupe minoritaire; que c'est un autre pas dans la direction que l'on prenait par la loi du salut au drapeau contre la même minorité religieuse; ils ont ajouté qu'ils croient mainte-

ÉVITEZ LE GASPILLAGE

lorsque vous faites du

THÉ

Vous obtiendrez les meilleurs résultats quant à la qualité et la quantité si vous suivez les instructions suivantes:

1. Réchauffez la théière.
2. Mettez une cuillerée à thé de thé pour chaque tasse de breuvage.
3. Mesurez la quantité exacte d'eau fraîche requise et voyez à ce qu'elle soit BOUILLANTE avant de la verser dans la théière.
4. Laissez infuser 5 minutes.

"SALADA"

nant, contrairement à leur opinion d'ailleurs, que la cause Gobitis (sur le salut au drapeau), a été décidée d'une manière erronée.

Cette attitude nouvelle de trois juges de la Cour suprême ne peut cependant pas modifier l'attitude de tout le tribunal, car la décision de 1940 avait été rendue par 8 contre 1, seul le juge en chef Stone étant dissident; il reste donc encore dans le tribunal une majorité pour cette opinion.

Dans l'arrêt majoritaire, M. le juge Reed dit que les tribunaux pas plus que les constitutions, ne peuvent pénétrer dans la conscience des hommes ou les obliger à croire contrairement à leur foi, ou à penser contrairement à leurs convictions, mais que les tribunaux sont compétents pour juger les actes que

Très prochainement

Le "Devoir" commencera très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

DERNIÈRE CHANCE de participer au Concours des DATES HISTORIQUES

● GRATIS ●

Montre-bracelet

MERCURY

Percolateur

"CORY ROYAL"

FERRONNERIE

Eugène Lalonde

AGRES DE PECHE

TAPISSERIE

PEINTURES

YO. 7646

4811 av. VERDUN



Date: 1908

Champlain

Ne manquez pas d'écrire mon nom et mon adresse sur le coupon à remplir, car, en plus de participer au concours de \$100.00 en argent, vous tentez votre chance pour gagner une montre-bracelet MERCURY, 17 rubis, de grande valeur, ainsi qu'un percolateur "Cory Royal".

VARIÉTÉ TRÈS GRANDE DE CADEAUX DE NOCES

BIJOUTERIE A. DAVID

Wi.

2042

3954 WELLINGTON

Date: 27 avril 1942

Vote fédéral

Comment procéder

Examinez attentivement toutes les annonces environnantes afin de choisir l'annonceur qui posséderait l'article que vous désirez. Pour l'obtenir gratuitement ou à très bon compte, selon les indications fournies par chaque annonceur — certains offrent des cadeaux, d'autres des remises ou escomptes sur les marchandises qu'ils ont à vendre — il vous suffit de répondre correctement à la date historique placée au bas, côté droit, de votre annonce choisie. Vous pouvez maintenant remplir en entier le coupon à cette fin et l'adresser à CONCOURS DES DATES HISTORIQUES, s/s le "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal. HATEZ-VOUS, CE CONCOURS SE TERMINE LE 20 JUIN 1942 A MIDI

Choisis au Hasard

Parmi tous les participants avec réponse exacte

LES GAGNANTS RECEVRONT

CENT DOLLARS

EN ARGENT

Pour être classé parmi les candidats aux CENT DOLLARS nous soulignons que le coupon doit être entièrement rempli avec exactitude. La distribution de ces CENT DOLLARS se fera comme suit: quarante dollars (\$40.00) en argent au premier gagnant, vingt-cinq dollars (\$25.00) en argent au deuxième gagnant et 9 autres prix de diverses dénominations. Les gagnants ou gagnantes, selon le cas, seront choisis et proclamés à une réunion publique lundi soir 22 juin à 8 h. 30 p.m. CE CONCOURS EST FACILE. AUCUN ACHAT N'EST REQUIS.

A. Martin & Fils

BOUCHERS-ÉPICIERS



YORK 1215

Date: 1834

Duverny

4255, WELLINGTON

LA MAISON DU CADEAU A VERDUN

FERRONNERIE

Geo. LAJOIE

Argenterie, porcelaine, verre taillé.

Tapiserie, peinture, émail.

Téléphone: FI. 5855

Date: 1642

Maison neuve

3913, WELLINGTON

COUPON A REMPLIR

Nom de l'annonceur de votre choix: _____
Son adresse: _____ Son numéro de tél.: _____
Votre propre nom: (en caractères bien lisibles) _____
Votre adresse: _____ Votre numéro de tél.: _____
Sans aucune obligation de votre part, veuillez remplir en entier ce coupon et l'adresser à CONCOURS DES DATES HISTORIQUES, s/s LE DEVOIR, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.
Ce concours se termine le 20 juin 1942 à midi.

EN PLUS DE PARTICIPER GRATUITEMENT A LA DISTRIBUTION DE CENT DOLLARS, dites quel article vous aimeriez recevoir gratuitement ou acheter à très bon compte de l'annonceur de votre choix.

La date historique figurant dans l'annonce de votre choix vous rappelle quel événement?

AuSAGUENAY

jusqu'aux caps

ÉTERNITÉ et TRINITE

à bord du

"RICHELIEU"

Avec la chorale

St-Nicolas d'Achuntsic

de Montréal

VENDREDI 26 JUIN 6 P.M.

Escaltes à la Malbaie, à Tadoussac, et au Cap-de-la-Madeleine — Trajet de jour de Québec à Montréal — Retour le soir du 28 juin.

Cabines à 2 lits: par personne

LA VIE SPORTIVE

Les Royaux inaugureront une série de trois parties contre les Ours à Newark, ce soir

Chet Kehn sera envoyé au monticule par le gérant Clyde Sukeforth et demain soir Jack Kraus et Spaulding lanceront pour le club montréalais — Les Leafs de Toronto ont eu raison des Giants de Jersey City hier — Les autres joutes de l'Internationale

Les Royaux de Montréal étaient inactifs hier, mais ce soir ils se remettent à l'œuvre alors que les hommes de Clyde Sukeforth commencent une nouvelle série de trois parties contre les Ours de Newark, meneurs de la Ligue Internationale. La série entre les clubs Montréal et Newark suscite un gros intérêt, car ces rencontres apportent peut-être des changements dans la course au championnat du circuit Shaughnessy, car des victoires pour le club montréalais permettraient au président de la Ligue de se rapprocher des Ours, tandis que des échecs pour le club de la métropole canadienne pourraient faire descendre nos favoris, particulièrement si les Giants de Jersey City sont victorieux contre les Leafs.

Chet Kehn, le jeune droitier qui avait célébré ses débuts dans la Ligue Internationale, par une victoire sur Newark l'an dernier, sera probablement le lanceur des Royaux ce soir.

Kehn a repris graduellement sa bonne condition depuis que les Dodgers de Brooklyn l'ont renvoyé aux Royaux il y a trois semaines. Chet a remporté une victoire et subi une défaite avec Montréal.

Un excellent esprit règne dans le camp des Royaux, tels que Tatum, Happer et Howell, ne sont pas satisfaits de leurs moyennes au bâton, mais le gérant Sukeforth a déclaré qu'il sera satisfait tant que le club continuera à gagner régulièrement. Depuis le début du voyage actuel, les Royaux ont gagné neuf des 15 parties, s'assurant les honneurs des séries à Rochester, Syracuse et Baltimore après avoir perdu la série à Toronto.

Les Royaux et les Ours termineront leur série par un programme double mercredi après-midi. Jack Kraus et Ed Spaulding lanceront probablement dans ces deux joutes.

TORONTO VAINQUEUR

Jersey City, 9 — Les Leafs de Toronto ont mis fin à leur série de défaites, hier soir, lorsqu'ils triomphèrent des Giants de Jersey City par un compte de 6 à 3, pour mettre fin à la série de cinq victoires consécutives des locaux.

Harry Shuman, qui a remplacé Bill Beckman, s'est particulièrement distingué au monticule. Il tint les Giants en respect dans les six dernières manches et reçut le crédit de la victoire.

Les Giants obtinrent 11 coups sûrs contre sept pour les Leafs.

L'équipe des Trois-Rivières gagne encore

Trois-Rivières, 9. — Pendant que les Québécois font ruser par le club Amsterdam, les Trifluviens font des gestes sensibles dans la ligue Canado-Américaine. Hier encore, le club des Trois-Rivières a eu raison du Rome par 9 à 8 après un beau duel.

Vingt-six coups réussis furent obtenus au cours de cette rencontre dont quatorze pour les locaux, dont onze sur les balles de Tarnet, qui lança dans les six premières manches. Merrill, du club local, accorda également onze coups aux visiteurs, mais à la septième, il fut remplacé par Tennyson, qui dut céder sa place à Paulin pour le reste de la partie.

ROME					
	AB	P	CS	R	A
Regan, 2b	3	0	0	2	3
Kaminski, 3b	5	1	2	1	1
Winkel, cf	5	1	2	1	1
Sinton, c	5	2	2	6	0
McCarthy, r	4	2	2	2	1
Engle, 1b	5	2	3	8	1
Kramko, cd	3	0	2	1	0
Trifanico, ac	4	0	1	3	4
Tarnet, l	3	0	0	0	0
Sevolaski, l	1	0	0	0	0
Lofine, l	0	0	0	0	0
Total	38	8	12	24	10

TROIS-RIVIERES					
	AB	P	CS	R	A
Lapointe, 3b	4	1	4	3	1
Quirk, cg	4	1	3	3	0
Bissati, 1b	2	1	0	10	0
Martin, cd	5	1	1	0	0
Debs, 2b	5	2	2	1	6
Sancombe, ac	4	1	1	0	1
Morrison, r	5	0	1	10	2
Yard, cc	2	1	0	0	1
Tétreault, cd	2	0	0	0	1
Tennyson, l	0	0	0	0	0
Paulin, l	1	1	1	0	0
Total	36	9	14	27	12

Rome . . . 020102300—8
Trois-Rivières . . . 02101050x—9
Sommaire:—

Erreurs: Kaminski, Trifanico, Quirk, Bissati. Points produits par Trifanico, Morrison, 2, Martin, Kramko, 2, McCarthy, Winkel, Sinton, Engle, Paulin, Lapointe. Deux buts: McCarthy, 2, Debs, Sancombe, Quirk, Kramko. Trois-butts: Quirk, Kramko, Sinton. Sauts volés: Kaminski, Winkel, 2. Sacrifices: Quirk, Double-jeu: Regan à Trifanico à Engle. Laissés sur les buts: Rome 7; Trois-Rivières 11. Buts sur balles de Merrill 2, Tarnet 2; Tennyson 2. Retirés au bâton par Merrill 3; Tennyson 1; Paulin 1. Lanceur gagnant: Tennyson. Lanceur perdant: Sevolaski. Arbitres: Prince et Ruskin. Temps: 2 h, 28.

Les Québécois sont écrasés par Amsterdam

Québec, 9. — Les Athlétiques de Québec ont été déclassés hier alors qu'ils en venaient aux prises avec le club Amsterdam car les équipiers de ce dernier club ont vaincu les Québécois par le compte de 19 à 4.

Les Athlétiques ont été déclassés dans tous les départements, car à l'offensive le club Amsterdam obtint quatorze coups sûrs, tandis que six seulement furent obtenus par les gars de la Vieille-Capitale. Les erreurs furent fréquentes au cours de cette rencontre, car pas moins de huit bévues ont été commises par les deux clubs dont cinq par les Athlétiques.

AMSTERDAM					
	AB	P	CS	R	A
Christiana, 2b	5	2	1	2	2
Usciak, ac	5	2	1	3	6
McConnell, c	6	2	3	2	0
Smith, 3b	3	2	0	2	1
Mahon, cg	4	3	1	1	0
Drescher, rec	5	3	2	6	2
Rossi, cd	5	2	3	1	0
Stasatis, lanc	3	2	1	2	0
Collins, 1b	6	1	2	8	2
Total	42	19	27	14	3

QUEBEC					
	AB	P	CS	R	A
Small, cd	4	0	0	1	0
Trotta, 2b	3	0	1	2	3
Hearn, cg	4	0	0	5	0
Gladi, ac	3	2	2	1	3
Simons, cg	3	0	1	1	0
Gorman, 1b	4	1	1	2	0
Bakits, 3b	4	1	1	2	1
Batchko, lanc	0	0	0	0	0
Lake, lanc	3	0	0	0	3
xCarbano, ac	2	0	0	1	0
xSelway, ac	1	0	0	0	0
Total	33	4	6	27	16

x-frappa pour Trotta à la 8e.
xx-frappa pour Lake à la 9e.
Résultat par manche:
Amsterdam . . . 0150200200—19
Québec . . . 030001000—4

Sommaire:
Points produits par Rossi 4, Drescher 2, Collins 2, Christiana, McConnell, Gorman, Bakits 2, Stasatis 2; deux-butts, McConnell 2, Christiana, Rossi, Naktis, Gladi; trois-butts, Drescher; buts volés, Rossi, Bakits, Mahon, Drescher; doubles-jeu, Smith à Christiana à Collins, Christiana à Usciak à Collins; laissés sur les buts, Amsterdam 6, Québec 7; buts sur balles de Stasatis 5, Batchko 5, Lake 3; laissés sur les balles de Batchko 3 (Drescher, 1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 8; 9; 10; 11; 12; 13; 14; 15; 16; 17; 18; 19; 20; 21; 22; 23; 24; 25; 26; 27; 28; 29; 30; 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 38; 39; 40; 41; 42; 43; 44; 45; 46; 47; 48; 49; 50; 51; 52; 53; 54; 55; 56; 57; 58; 59; 60; 61; 62; 63; 64; 65; 66; 67; 68; 69; 70; 71; 72; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 80; 81; 82; 83; 84; 85; 86; 87; 88; 89; 90; 91; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 98; 99; 100; 101; 102; 103; 104; 105; 106; 107; 108; 109; 110; 111; 112; 113; 114; 115; 116; 117; 118; 119; 120; 121; 122; 123; 124; 125; 126; 127; 128; 129; 130; 131; 132; 133; 134; 135; 136; 137; 138; 139; 140; 141; 142; 143; 144; 145; 146; 147; 148; 149; 150; 151; 152; 153; 154; 155; 156; 157; 158; 159; 160; 161; 162; 163; 164; 165; 166; 167; 168; 169; 170; 171; 172; 173; 174; 175; 176; 177; 178; 179; 180; 181; 182; 183; 184; 185; 186; 187; 188; 189; 190; 191; 192; 193; 194; 195; 196; 197; 198; 199; 200; 201; 202; 203; 204; 205; 206; 207; 208; 209; 210; 211; 212; 213; 214; 215; 216; 217; 218; 219; 220; 221; 222; 223; 224; 225; 226; 227; 228; 229; 230; 231; 232; 233; 234; 235; 236; 237; 238; 239; 240; 241; 242; 243; 244; 245; 246; 247; 248; 249; 250; 251; 252; 253; 254; 255; 256; 257; 258; 259; 260; 261; 262; 263; 264; 265; 266; 267; 268; 269; 270; 271; 272; 273; 274; 275; 276; 277; 278; 279; 280; 281; 282; 283; 284; 285; 286; 287; 288; 289; 290; 291; 292; 293; 294; 295; 296; 297; 298; 299; 300; 301; 302; 303; 304; 305; 306; 307; 308; 309; 310; 311; 312; 313; 314; 315; 316; 317; 318; 319; 320; 321; 322; 323; 324; 325; 326; 327; 328; 329; 330; 331; 332; 333; 334; 335; 336; 337; 338; 339; 340; 341; 342; 343; 344; 345; 346; 347; 348; 349; 350; 351; 352; 353; 354; 355; 356; 357; 358; 359; 360; 361; 362; 363; 364; 365; 366; 367; 368; 369; 370; 371; 372; 373; 374; 375; 376; 377; 378; 379; 380; 381; 382; 383; 384; 385; 386; 387; 388; 389; 390; 391; 392; 393; 394; 395; 396; 397; 398; 399; 400; 401; 402; 403; 404; 405; 406; 407; 408; 409; 410; 411; 412; 413; 414; 415; 416; 417; 418; 419; 420; 421; 422; 423; 424; 425; 426; 427; 428; 429; 430; 431; 432; 433; 434; 435; 436; 437; 438; 439; 440; 441; 442; 443; 444; 445; 446; 447; 448; 449; 450; 451; 452; 453; 454; 455; 456; 457; 458; 459; 460; 461; 462; 463; 464; 465; 466; 467; 468; 469; 470; 471; 472; 473; 474; 475; 476; 477; 478; 479; 480; 481; 482; 483; 484; 485; 486; 487; 488; 489; 490; 491; 492; 493; 494; 495; 496; 497; 498; 499; 500; 501; 502; 503; 504; 505; 506; 507; 508; 509; 510; 511; 512; 513; 514; 515; 516; 517; 518; 519; 520; 521; 522; 523; 524; 525; 526; 527; 528; 529; 530; 531; 532; 533; 534; 535; 536; 537; 538; 539; 540; 541; 542; 543; 544; 545; 546; 547; 548; 549; 550; 551; 552; 553; 554; 555; 556; 557; 558; 559; 560; 561; 562; 563; 564; 565; 566; 567; 568; 569; 570; 571; 572; 573; 574; 575; 576; 577; 578; 579; 580; 581; 582; 583; 584; 585; 586; 587; 588; 589; 590; 591; 592; 593; 594; 595; 596; 597; 598; 599; 600; 601; 602; 603; 604; 605; 606; 607; 608; 609; 610; 611; 612; 613; 614; 615; 616; 617; 618; 619; 620; 621; 622; 623; 624; 625; 626; 627; 628; 629; 630; 631; 632; 633; 634; 635; 636; 637; 638; 639; 640; 641; 642; 643; 644; 645; 646; 647; 648; 649; 650; 651; 652; 653; 654; 655; 656; 657; 658; 659; 660; 661; 662; 663; 664; 665; 666; 667; 668; 669; 670; 671; 672; 673; 674; 675; 676; 677; 678; 679; 680; 681; 682; 683; 684; 685; 686; 687; 688; 689; 690; 691; 692; 693; 694; 695; 696; 697; 698; 699; 700; 701; 702; 703; 704; 705; 706; 707; 708; 709; 710; 711; 712; 713; 714; 715; 716; 717; 718; 719; 720; 721; 722; 723; 724; 725; 726; 727; 728; 729; 730; 731; 732; 733; 734; 735; 736; 737; 738; 739; 740; 741; 742; 743; 744; 745; 746; 747; 748; 749; 750; 751; 752; 753; 754; 755; 756; 757; 758; 759; 760; 761; 762; 763; 764; 765; 766; 767; 768; 769; 770; 771; 772; 773; 774; 775; 776; 777; 778; 779; 780; 781; 782; 783; 784; 785; 786; 787; 788; 789; 790; 791; 792; 793; 794; 795; 796; 797; 798; 799; 800; 801; 802; 803; 804; 805; 806; 807; 808; 809; 810; 811; 812; 813; 814; 815; 816; 817; 818; 819; 820; 821; 822; 823; 824; 825; 826; 827; 828; 829; 830; 831; 832; 833; 834; 835; 836; 837; 838; 839; 840; 841; 842; 843; 844; 845; 846; 847; 848; 849; 850; 851; 852; 853; 854; 855; 856; 857; 858; 859; 860; 861; 862; 863; 864; 865; 866; 867; 868; 869; 870; 871; 872; 873; 874; 875; 876; 877; 878; 879; 880; 881; 882; 883; 884; 885; 886; 887; 888; 889; 890; 891; 892; 893; 894; 895; 896; 897; 898; 899; 900; 901; 902; 903; 904; 905; 906; 907; 908; 909; 910; 911; 912; 913; 914; 915; 916; 917; 918; 919; 920; 921; 922; 923; 924; 925; 926; 927; 928; 929; 930; 931; 932; 933; 934; 935; 936; 937; 938; 939; 940; 941; 942; 943; 944; 945; 946; 947; 948; 949; 950; 951; 952; 953; 954; 955; 956; 957; 958; 959; 960; 961; 962; 963; 964; 965; 966; 967; 968; 969; 970; 971; 972; 973; 974; 975; 976; 977; 978; 979; 980; 981; 982; 983; 984; 985; 986; 987; 988; 989; 990; 991; 992; 993; 994; 995; 996; 997; 998; 999; 1000; 1001; 1002; 1003; 1004; 1005; 1006; 1007; 1008; 1009; 1010; 1011; 1012; 1013; 1014; 1015; 1016; 1017; 1018; 1019; 1020; 1021; 1022; 1023; 1024; 1025; 1026; 1027; 1028; 1029; 1030; 1031; 1032; 1033; 1034; 1035; 1036; 1037; 1038; 1039; 1040; 1041; 1042; 1043; 1044; 1045; 1046; 1047; 1048; 1049; 1050; 1051; 1052; 1053; 1054; 1055; 1056; 1057; 1058; 1059; 1060; 1061; 1062; 1063; 1064; 1065; 1066; 1067; 1068; 1069; 1070; 1071; 1072; 1073; 1074; 1075; 1076; 1077; 1078; 1079; 1080; 1081; 1082; 1083; 1084; 1085; 1086; 1087; 1088; 1089; 1090; 1091; 1092; 1093; 1094; 1095; 1096; 1097; 1098; 1099; 1100; 1101; 1102; 1103; 1104; 1105; 1106; 1107; 1108; 1109; 1110; 1111; 1112; 1113; 1114; 1115; 1116; 1117; 1118; 1119; 1120; 1121; 1122; 1123; 1124; 1125; 1126; 1127; 1128; 1129; 1130; 1131; 1132; 1133; 1134; 1135; 1136; 1137; 1138; 1139; 1140; 1141; 1142; 1143; 1144; 1145; 1146; 1147; 1148; 1149; 1150; 1151; 1152; 1153; 1154; 1155; 1156; 1157; 1158; 1159; 1160; 1161; 1162; 1163; 1164; 1165; 1166; 1167; 1168; 1169; 1170; 1171; 1172; 1173; 1174; 1175; 1176; 1177; 1178; 1179; 1180; 1181; 1182; 1183; 1184; 1185; 1186; 1187; 1188; 1189; 1190; 1191; 1192; 1193; 1194; 1195; 1196; 1197; 1198; 1199; 1200; 1201; 1202; 1203; 1204; 1205; 1206; 1207; 1208; 1209; 1210; 1211; 1212; 1213; 1214; 1215; 1216; 1217; 1218; 1219; 1220; 1221; 1222; 1223; 1224; 1225; 1226; 1227; 1228; 1229; 1230; 1231; 1232; 1233; 1234; 1235; 1236; 1237; 1238; 1239; 1240; 1241; 1242; 1243; 1244; 1245; 1246; 1247; 1248; 1249; 1250; 1251; 1252; 1253; 1254; 1255; 1256; 1257; 1258; 1259; 1260; 1261; 1262; 1263; 1264; 1265; 1266; 1267; 1268; 1269; 1270; 1271; 1272; 1273; 1274; 1275; 1276; 1277; 1278; 1279; 1280; 1281; 1282; 1283; 1284; 1285; 1286; 1287; 1288; 1289; 1290; 1291; 1292; 1293; 1294; 1295; 1296; 1297; 1298; 1299; 1300; 1301; 1302; 1303; 1304; 1305; 1306; 1307; 1308; 1309; 1310; 1311; 1312; 1313; 1314; 1315; 1316; 1317; 1318; 1319; 1320; 1321; 1322; 1323; 1324; 1325; 1326; 1327; 1328; 1329; 1330; 1331; 1332; 1333; 1334; 1335; 1336; 1337; 1338; 1339; 1340; 1341; 1342; 1343; 1344; 1345; 1346; 1347; 1348; 1349; 1350; 1351; 1352; 1353; 1354; 1355; 1356; 1357; 1358; 1359; 1360; 1361; 1362; 1363; 1364; 1365; 1366; 1367; 1368; 1369; 1370; 1371; 1372; 1373; 1374; 1375; 1376; 1377; 1378; 1379; 1380; 1381; 1382; 1383; 1384; 1385; 1386; 1387; 1388; 1389; 1390; 1391; 1392; 1393; 1394; 1395; 1396; 1397; 1398; 1399; 1400; 1401; 1402; 14

A OTTAWA

Tim Buck veut comparaître

Devant le Comité parlementaire des Règlements de la Défense — La situation du parti communiste au Canada

Ottawa, 9. — M. A.-E. Smith, secrétaire du Conseil national des droits démocratiques, a déclaré hier soir que Tim Buck, secrétaire du parti communiste au Canada, avait demandé la permission de comparaître devant le comité parlementaire des règlements de la défense.

Personne n'ignore que la gendarmerie royale détient depuis plus d'un an un mandat pour l'arrestation de Tim Buck parce qu'il appartient à une association illégale.

Interrogé à ce sujet, M. J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries et président du comité des règlements de la défense, a dit : « Si cette demande a été faite, j'ignore que le comité l'ait reçue ».

L'étude de la situation du parti communiste au Canada est l'une des questions les plus épineuses auxquelles le comité des règlements de la défense devra apporter une solution d'ici la fin de la semaine. Mais rien ne sera connu des débats à ce sujet puisque ce comité parlementaire siège à huis clos.

M. Smith est membre d'une délégation qui comparait aujourd'hui devant le comité pour réclamer la libération de 70 membres du parti communiste internés au Canada.

Promotion au P. C.

M. J.-C. Bonar devient chef des bureaux du président

M. J.-C. Bonar, qui vient d'être promu au poste de chef des bureaux de M. D.-C. Coleman, président du Parti Canadien, débute à la compagnie comme sténographe dans le département du service des voyageurs. Après avoir occupé différentes fonctions au service du trafic-voyageurs, il était nommé publiciste de la compagnie, en 1934, poste qu'il occupait lors de sa récente promotion.

M. Bonar est un diplômé de la Faculté des lettres de l'Université de Montréal. Après être entré au service de la compagnie, il poursuivit ses études, et, en 1941, il était reçu docteur en sciences sociales, économiques et politiques.

Il est directeur de la Canadian Author Association et co-auteur du livre *The Dominion of Canada*. De plus il a écrit *Montreal and the Inauguration of Trans Canada Transportation*.

Lors de la déclaration de la guerre, M. Bonar, avec l'autorisation des représentants du ministère de la Défense nationale et du ministère de l'Éducation publique de la province de Québec, était nommé vice-président de la Canadian Legion War Services, organisation qui s'occupe de l'éducation des membres de l'Armée de la Marine et de la "R. C. A. F."

Aux Philippines

Tokyo, 9 (A. P.). — L'agence de nouvelles Doméi a rapporté hier que l'île Basilan, la plus australe des îles Philippines, a été occupée le 25 mai. Doméi ajoute : « Les restes de l'ennemi ignoraient la reddition du lieutenant-général Jonathan Wainwright à Corréidor. Ils se sont enfuis dans les montagnes, mais ont été capturés rapidement ».

La dépouille mortelle d'Heydrich

Berlin, 9 (A. P.). — Le corps de Reinhard Heydrich, le "protecteur" de Bohême-Moravie, est arrivé à Berlin hier et a été transporté de la gare jusqu'au palais du Prince Albrecht, dans la Wilhelmstrasse, escorté par une garde de chemises noires.

Actuellement 216 Tchèques ont été exécutés pour la mort de Heydrich.

Rationnement du thé, du café et du cacao aux Etats-Unis

Washington, 9 (A. P.). — M. Joseph L. Weiner, officier de l'Office de production de guerre aux Etats-Unis, a déclaré qu'il est plus que probable que l'on devra rationner bientôt le thé, le café et le cacao aux Etats-Unis.

EN VACANCES



Faites-vous suivre par

LE DEVOIR

Canada

1 semaine	20
2 semaines	35
3 semaines	50
1 mois	60
2 mois	1.10
3 mois	1.50

Etats-Unis

1 semaine	25
1 mois	75
3 mois	2.00

Strictement payable d'avance par chèque ou par mandat, au "Devoir", Boîte Postale 500, Place d'Armes, Montréal (abonnements).

Pas d'abonnements acceptés par téléphone.

Collaboration entre le Canada et les Etats-Unis

Echange des renseignements sur le débit des cours d'eau qui passent dans les deux pays

Ottawa, 8 (Communiqué). — M. T.-A. Grerar, ministre des Mines et des Ressources, a révélé aujourd'hui un projet de collaboration internationale, projet important vis-à-vis des programmes du Canada et des Etats-Unis pour la production de guerre; il pourvoit à la coordination et la distribution, sans retard, des données recueillies par les deux pays touchant le débit des cours d'eau.

Au mois de décembre 1940 l'Office dit United States Geological Survey, inaugura la publication d'un rapport mensuel sur le débit des cours d'eau en territoire américain; comme les eaux courantes ne font aucun cas des frontières internationales, ces données, pour être vraiment utiles, devraient comprendre des indications tant pour le Canada que pour les Etats-Unis. En vertu du nouveau projet ces rapports seraient d'ordre continental plutôt que national.

A la suite d'entretiens entre M. Victor Meek, contrôleur du service fédéral des eaux et des forces motrices, et M. G.-J. Parker, principal ingénieur hydraulique du Service géologique des Etats-Unis, on a tout préparé pour la coordination des renseignements statistiques sur les cours d'eau des deux côtés de la frontière internationale. On a pourvu à la transmission régulière de données de stations canadiennes spécialement choisies, depuis la rivière St. Mary, en Nouvelle-Ecosse, jusqu'à la rivière Campbell, sur l'île de Vancouver, et aussi au nord que le versant de la baie James, en Ontario et Québec, et la rivière Saskatchewan-Nord, en Alberta. Les ingénieurs régionaux canadiens communiqueront copie de leurs données directement à Washington; là les indications seront coordonnées avec celles émanant des postes d'observation aux Etats-Unis; après quoi ces renseignements seront publiés dans un rapport mensuel, émanant de Washington et d'Ottawa, à l'adresse des journaux, des revues techniques et financières, des services administratifs et des sociétés d'exploitation hydraulique. On prévoit que le premier rapport préparé en collaboration sera publié cette semaine; il exposera la situation pour le mois de mai.

On signale que parmi les nombreux aspects importants de pareils renseignements relatifs au débit des cours d'eau, le besoin peut-être le plus urgent s'en fait sentir dans le domaine de la production de l'énergie hydro-électrique, d'une nécessité primordiale, actuellement, aux industries de guerre des deux pays. Plus de 98% de l'énergie électrique qu'utilise le Canada, tant pour l'oeuvre de guerre que pour les autres fins, provient des sources hydrauliques. L'industrie canadienne de la pâte et du papier, qui fournit presque 71% du papier-journal des Etats-Unis, tire presque toute son énergie des forces hydrauliques. Les grandes industries de guerre des Etats-Unis entament, de même, largement, la production nationale de forces motrices.

La collaboration en vue de la compilation des données relatives au jaugeage des cours d'eau est une conséquence logique de l'esprit de coopération inauguré voilà trente ans, lors de la création de la Commission mixte internationale des eaux limitrophes, à laquelle les deux pays confient la régie presque entière de leurs intérêts communs tout le long de la frontière. Au cours de recherches récentes, la Commission a constaté particulièrement l'opportunité d'un programme de prévoyance et de coopération tel que comporte le régime que viennent d'élaborer les techniciens des deux pays.

Les péages sur les ponts fédéraux

M. Damien Bouchard, ministre de la Voirie, était hier aux bureaux du gouvernement. Il a annoncé que vendredi dernier il est allé à Ottawa où il a rencontré des ministres et hauts fonctionnaires. Il a négocié pour abolir les péages sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier.

Il a reçu une délégation de la paroisse Sainte-Monique, dirigée par le député de Nicolet, M. H.-N. Biron. Les députés ont demandé au ministère des Travaux publics de contribuer à la reconstruction du pont entre le village et de la paroisse Sainte-Monique. Le coût du projet est de \$65,000. M. Bouchard a offert un octroi de \$25,000.

La bâtisse du marché Bonsecours

L'administration municipale projette de faire réparer la bâtisse du marché Bonsecours. Le marché Bonsecours rapporte, bon an mal an, \$100,000 par année. C'est le seul marché qui paie autant. Mais jusqu'ici les administrations qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années ont toujours promis et résolu de réparer la bâtisse, mais n'en ont jamais rien fait. L'administration actuelle aurait décidé de passer des bonnes résolutions aux actes. Il y a quelque temps les membres du comité exécutif ont visité la bâtisse et vérifié de visu les déficiences de la bâtisse au point de vue hygiène. M. J.-O. Asselin estime qu'un marché qui rapporte annuellement \$100,000 à la ville, doit offrir, à tout le moins, le strict minimum que réclame l'hygiène et le bon sens.

Très prochainement Le "Devoir" commencera très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ DUPUIS

Lingerie de batiste fleurie

... HAUTE NOUVEAUTE

UNE CHEMISE DE NUIT AVEC UN DESHABILLE (genre manteau peignoir)

LES 2 PIECES :

3.98

Tailles : 14 à 20 ans

C'est si frais et si joli... ces vêtements de nuit en fine batiste fleurie, que vous en voudrez pour vous-même, aussi pour faire un présent à l'hôtesse des fins de semaine... Venez faire votre choix tandis que l'assortiment est varié. Petites fleurs sur fond bleu ou rose.

Chemises de nuit

Modèle à larges épaulettes finies d'un volant. Devant carré garni d'une dentelle blanche et ruban satin blanc.

Déshabillé ajusté

Modèle tailleur ajusté, encolure en pointe, manches courtes et tailleur — large ceinture à 4 boutons et boutonnières sur le devant.

DUPUIS — deuxième (Centre)

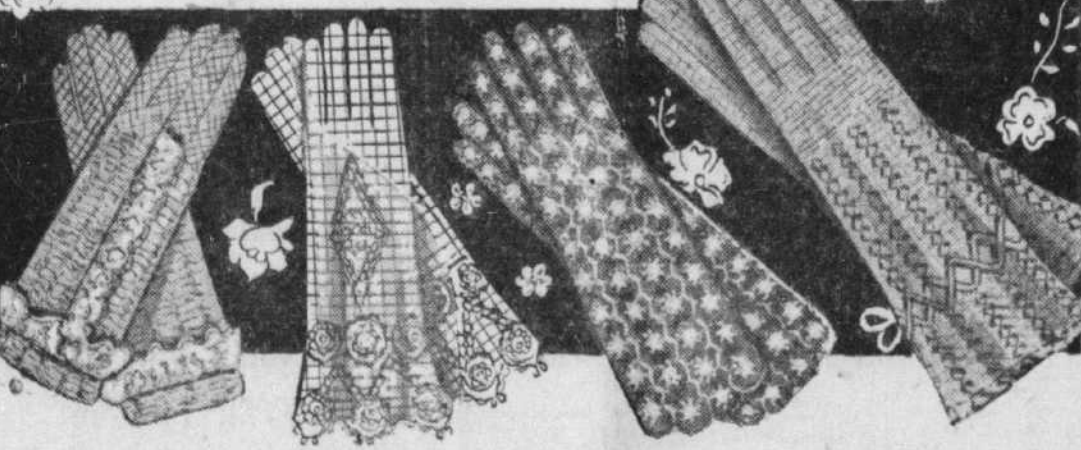
Légers gants fantaisie et lavables

Crochet fait à la main pour dames et jeunes filles

Pointures variées. MERCREDI, LA PAIRE .49

Nous illustrons quelques modèles de ces jolis gants lavables, frais et indispensables, l'été. Portez-les avec votre robe imprimée, votre robe unie, vos petites toilettes de coton en vogue. Choix de beige, rose, bleu, rouge, jaune, marine, poudre, noir, blanc. Il y a une teinte pour chacun de vos ensembles d'été.

DUPUIS — rez-de-chaussée (centre)



INTERDICTIONS !

● Aucune livraison de colis d'une valeur inférieure à un dollar (\$1). Exceptions: la viande ou le poisson frais, ou lorsqu'il est impossible à l'acheteur de prendre possession des marchandises au magasin de détail, pour cause de maladie ou autre infirmité.

● AUCUN RECOURS à domicile sauf des marchandises défectueuses livrées par erreur, trop lourdes ou trop encombrantes pour permettre à l'acheteur lui-même de les transporter.

● AUCUN ECHANGE OU REMBOURSEMENT des marchandises après six jours francs d'affaires, à compter de la date de livraison de ces marchandises.

● PROJETEZ ET COMMANDEZ TOT, portez vous-mêmes vos colis.

(Extrait de l'Ordonnance Numéro 120 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.)

Chapeaux de paille "Sisol"

Une paille fine, légère et délicate... un groupe de jolis chapeaux pour dames et jeunes filles.

2.49

2 modèles illustrés... plusieurs autres au choix. Breton, Off-the-Face, Canotier, Bonnet avec une sobre garniture de ruban, feutre, fleurs et voilette... Paille SISOL blanche ou naturelle.

Ce prix ne sera en vigueur que pour une journée seulement... soyez au rayon dès 10 hrs du matin pour un meilleur choix.

DUPUIS — Deuxième (De Montigny)



Ces sacs sont frais, légers

... il vous en faut absolument un... venez le choisir à ce bas prix...

2.98

Sacs de tissu à texture PANIER, ton naturel ou à rayures et motifs de tons vifs. Nouvelle monture en bois unie ou monture fantaisie. Intérieur doublé de tissu foncé et avec petit porte-monnaie. Spacieux et légers ils répondent aux exigences de l'été.

2 DES MODELES ILLUSTRÉS.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



UNE FLEUR

... à la boutonnière sera fraîche durant tout le jour...

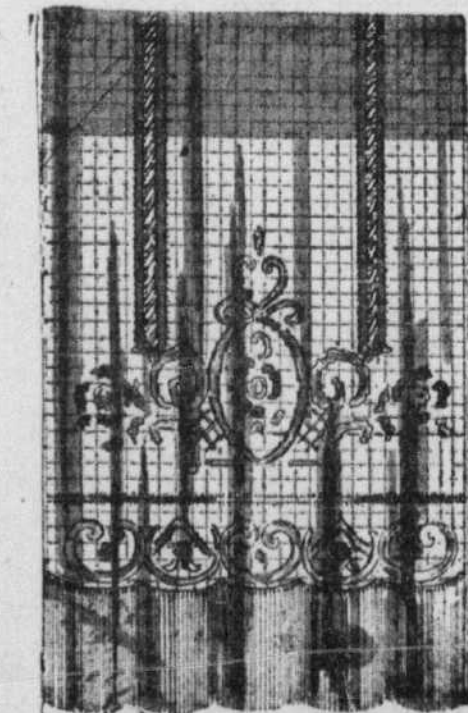
MINUSCULES VASES en argent Sterling. SPECIAL, CHACUN : .75

Il suffit de remplir de quelques gouttes d'eau, de glisser la tige des pensées, d'une rose, ou autre fleur et ensuite de fixer le petit vase à la boutonnière... et vous voilà assuré d'une fleur toujours fraîche au bureau, en voyage...

DUPUIS — bijouterie — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



RICHES PARURES de fenêtre

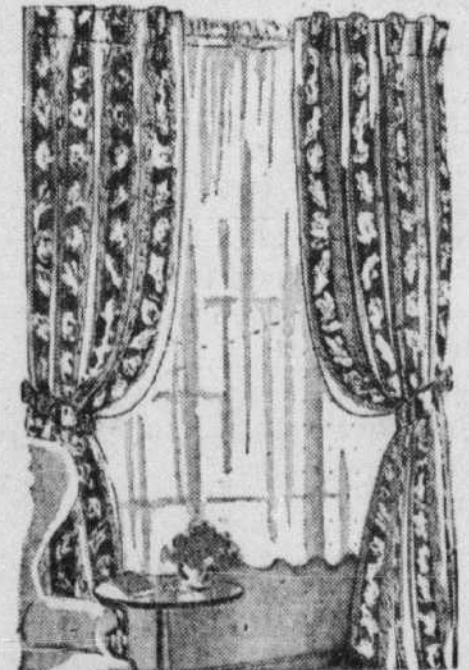


Panneaux filet

Riches filets importés, ton écarlate. Longue frange soyeuse, dentelle dans le bas. Longueur 2 1/2 verges, largeur : 48 pouces. Ce panneau conviendra à une salle à manger, salon, etc. LE PANNEAU :

4.95

DUPUIS — cinquième (De Montigny)



Draperies d'été

Non seulement pour l'été, mais aussi pour toute l'année... ces draperies en tissu MONKLOTH, texture panier à mailles lâches. Nuance naturelle. Bande fleurie sur les côtés intérieurs et dans le bas. Largeur 48", hauteur 8 pieds. LA PAIRE :

14.95

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

AU RESTAURANT DUPUIS

plat du jour mercredi LAPIN SAUTE AU VIN BLANC autre plat : déjeuner spécial : .30 DUPUIS — rez-de-chaussée